

 Les **GREAT** Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N°71 Vol. 1

"Réfléchir à changer"

Janvier – Mars 2020

JE TRAVAILLE POUR L'INCLUSION DES GRANDS EXC



# Mali

Inégalités, polarisation et exclusion  
sociales – Qu'en savons-nous ?

*Pr. Massa COULIBALY*

## **Table des matières**

Sigles et abréviations.....	1
Résumé .....	3
Introduction.....	5
2. Origines et sources .....	12
3. Distribution de revenu et conditions de vie des ménages.....	17
4. Indicateurs de mesure .....	24
5. Axiomatiques, propriétés et limites des indicateurs .....	32
6. Sources de données et résultats empiriques .....	37
7. Conséquences et réponses politiques.....	43
Conclusions.....	50
Références bibliographiques.....	52

## Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
AKS	Atkinson-Kolm-Sen
BIT	Bureau international du travail
CENOU	Centre national des oeuvres universitaires
CRES	Consortium pour la recherche économique et sociale
DER	Duclos-Esteban-Ray
DH	Dirham marocain
ECOM	Enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
e.g.	exemple gratia (par exemple)
EMOP	Enquête modulaire intégrée auprès des ménages
ENEM	Enquête nationale emploi auprès des ménages
ER	Esteban-Ray
ERI	Engagement à la réduction des inégalités
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FMSH	Fondation Maison des sciences de l'homme
FW	Foster-Wolfson
GREAT	Groupe de recherche en économie appliquée et théorique
IDA	Indice de développement académique
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
i.e.	Id est (c'est-à-dire)
IIG	Indice des inégalités de genre
	IMP Multidimensional Poverty Index (Indice de la pauvreté multidimensionnelle)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSTAT	Insitut national de la statistique
IRES	Institut de recherches économiques et sociales
ISTG	Institut des sciences et techniques de Grenoble
IWVF	Indice de qualité de vie des femmes
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys (Enquête par grappes à indicateurs multiples)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectif de développement durable
OFS	Office fédéral de la statistique
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEF	Observatoire nationl de l'emploi et de la formation
OPHI	Oxford Poverty & Human Development Initiative

PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations-unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
UNDP	United Nations Development Program (PNUD)

## Résumé

En 2018, Oxfam établit des faits saillants qui frappent l'imagination et qui peuvent provoquer l'indignation face aux inégalités dans le monde, (i) la fortune des milliardaires a augmenté de 900 milliards de dollars, soit 2.5 milliards de dollars par jour, (ii) les 26 plus gros milliardaires de la planète posséderaient autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité, (iii) pour chaque dollar de recette fiscale, seulement 4 centimes proviennent de la fiscalité sur la fortune, (iv) dans certains pays, les 10% les plus pauvres payent proportionnellement plus d'impôts que les 10% les plus riches.

Les résultats du Mali sont essentiellement ceux issus de l'analyse des données d'enquête emploi auprès des ménages, 2014 et 2017, avec des résultats globalement inchangés. Les pauvres (D1 à D4) constituent 40% de la population mais ne pèsent que pour 14% dans le revenu total des ménages, 10% dans le revenu de patrimoine et 12% dans les transferts et dons. Quant aux 10% les plus riches, ils gagnent le tiers du revenu total du ménage, 40% du revenu de patrimoine ainsi que des transferts et dons. Les 10% les plus pauvres de la population gagnent 1% du revenu total. La forte inégalité constatée est plus à l'intérieur des stratifications sociales ou spatiales qu'entre elles. Ainsi, l'inégalité entre classes de revenu est à 85% à l'intérieur des classes et à seulement 15% entre classes. Il y aurait ainsi plus d'inégalité entre individus qu'entre groupes plus ou moins homogènes d'individus, sans doute le signe que la société est moins polarisée ou à tout le moins dispersée entre plusieurs groupes sociaux.

Etudier les inégalités, c'est répondre à un certain nombre de questionnements qu'on se pose. Quel est l'objet de l'étude i.e. de quoi parle-t-on, quels en sont les sujets concernés en termes d'inégalités entre qui. Les sujets d'analyse peuvent être les pays, inégalité inter-pays, les ménages ou individus à l'intérieur des pays, inégalité intra-pays, les ménages ou individus de tous les pays, inégalité globale ou mondiale, etc. La question subséquente est celle du choix des meilleurs indicateurs pour rendre compte de la situation et procéder à des comparaisons entre groupes.

Le creusement récent des inégalités dans le monde et dans les pays, surtout les inégalités de revenu et de patrimoine, découlerait de

politiques publiques inappropriées face à des alternatives possibles non explorées ou non mises en œuvre. Il ferait également suite à la désindustrialisation conjuguée à l'informalisation des économies sous-développées toujours plus tertiarisées. Au-delà du calcul de tout indicateur d'inégalités à l'intérieur d'un même pays entre ses habitants, on peut le calculer entre pays comme cela se fait assez souvent en termes de comparaison de PIB par tête entre pays. On peut tout aussi bien établir toute mesure d'inégalité entre tous les habitants du monde, indépendamment du pays d'origine des uns et des autres. Les principaux indicateurs de mesure des inégalités sont les mesures statistiques de dispersion, les indices d'entropie généralisée et les indices Atkinson-Kolm-Sen.

La polarisation, quant à elle, repose sur l'homogénéité intragroupe et l'hétérogénéité intergroupe, bref un fort degré d'homogénéité au sein de chaque groupe, un fort degré d'hétérogénéité entre les groupes et un petit nombre de groupes de taille assez grande. Elle augmente avec l'inégalité intergroupe, tout comme elle doit croître si l'inégalité intragroupe est réduite. Les inégalités conjuguées à la pauvreté engendrent l'exclusion sociale de ceux qui en sont victimes. S'agissant de la mobilité sociale, le statut social acquis dépendrait du niveau d'éducation mais pas seulement puisque l'origine sociale des individus protégerait dans une certaine mesure des risques de mobilité descendante les individus à statut social élevé.

Les impacts négatifs des inégalités montrent que la fortune des plus riches ne bénéficie pas en dernier ressort à toute la société. Les inégalités sont un frein à la réduction de la pauvreté, leur augmentation est de nature à accroître la pauvreté que même la croissance du revenu moyen ou de la dépense moyenne ne peut enrayer en dépit de son rôle de réduction de la pauvreté. Même si la lutte contre les inégalités peut paraître à des auteurs relativement vaine, il est impératif que des réformes soient proposées et conduites pour ne serait-ce qu'atténuer les inégalités, telles que les réformes fiscales et de bonnes politiques de transferts publics vers les démunis et les laissés-pour-compte. On peut citer, entre autres, le financement public des services publics universels d'éducation, de santé et de protection sociale, la promotion de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire, l'adoption de programmes de protection sociale universelle, un système fiscal progressif et davantage axé sur le

revenu et non sur la consommation qui pèse proportionnellement plus sur les pauvres que sur les riches qui peuvent plutôt épargner, le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale, la garantie à tous d'un salaire minimum avec protection des droits des travailleurs dont celui de grève et de syndicalisation.

## **Introduction**

Le rapport sur les inégalités mondiales conclut en une augmentation, à des rythmes différents, des inégalités de revenus dans presque toutes les régions du monde, une forte disparité du degré d'inégalité observée d'un pays à l'autre, et un rôle déterminant des institutions et des politiques publiques nationales dans l'évolution des inégalités. Le concept d'inégalités est associé au fait qu'une population dispose de certains moyens ou a accès à certains biens et services tandis que d'autres n'en bénéficient pas ou n'en ont pas accès. Les inégalités ont une connotation négative, comprenant des différences, injustifiées ou injustifiables, de revenus et des disparités entre individus liées à la santé, à l'éducation ou à l'influence politique.

Comment se pose le problème des inégalités sociales, quelles en sont les principales questions auxquelles répondent les théoriciens, économistes, sociologues, philosophes, etc., quels en sont les fondements théoriques et comment analysent-ils leurs causes et conséquences. Quid de la polarisation et de l'exclusion. Quel est l'objet de l'étude i.e. de quoi parle-t-on, quels en sont les sujets concernés en termes d'inégalités entre qui. Répondre à autant de questions n'est pas une tâche facile, les inégalités apparaissant sous plusieurs formes, nécessitant plusieurs méthodes de mesure. Les différents domaines sous-jacents à ces formes d'inégalités comprennent le revenu et le patrimoine, l'emploi, l'éducation, les conditions de vie et le capital social, chacun affectant toute la société ou des composantes particulières comme les jeunes davantage affectés par l'inégal accès à l'emploi, les femmes, l'inégal traitement salarial et l'inégale participation au travail domestique non rémunéré, ou encore les étrangers pouvant souffrir de discrimination quant aux conditions de vie et à l'éducation de leurs enfants.

L'objet peut être l'inégalité des chances, celle des revenus et/ou du patrimoine, l'inégalité pouvant être mesurée dans l'absolu ou en termes relatifs, les individus les uns par rapport aux autres. Les sujets d'analyse peuvent être les pays, inégalité inter-pays, les ménages ou individus à l'intérieur des pays, inégalité intra-pays, les ménages ou individus de tous les pays, inégalité globale ou mondiale, les identités de groupe comme la région, le groupe ethnique ou socioculturel, le genre, la religion, etc.

A l'instar de la pauvreté, la mesure de l'inégalité s'opère à l'aide de plusieurs indicateurs dont la plupart ont été développés à partir de la courbe de Lorenz qui représente le pourcentage cumulé du revenu par pourcentage cumulé de la population. Partant de la distribution des revenus des ménages, l'on mesure l'ampleur et la répartition des inégalités économiques et les conditions de vie des ménages, l'inégalité étant en soi une entorse à l'idéal démocratique voire à l'idéal d'égalité entre les individus, les régions, les pays, etc., égalité des droits ou égalité devant la loi, égalité des chances, égalité des positions ou égalité réelle. Les sources et bases de données généralement utilisées dans les études empiriques sur les inégalités, la polarisation et l'exclusion sont, entre autres, les enquêtes budget-consommation comme les EMOP au Mali, les séries temporelles sur le PIB et ses principaux déterminants.

Les politiques de lutte contre les inégalités sont relativement nombreuses. Elles visent à favoriser l'insertion économique, politique et sociale des catégories défavorisées, d'une part et à protéger les populations fragiles, vulnérables et exposées au risque, d'autre part. Toutes voudront, soit garantir à tous, un certain nombre de réalisations préférées telles que le revenu minimum, soit au contraire l'égalité des chances. Les principales dimensions sont les dépenses sociales (santé, éducation et protection sociale), la politique fiscale (progressivité le long du revenu avec moins de dépenses fiscales) et le marché du travail (droit au travail et à un salaire minimum).

## 1. Position du problème

La problématique des inégalités est ici perçue en termes théoriques. Tout d'abord, comment se pose le problème, quelles sont les principales questions auxquelles répondent les théoriciens, économistes, sociologues, philosophes, etc., quels en sont les fondements théoriques et comment s'analysent-ils les causes et conséquences des inégalités.

L'intérêt porté aux questions d'inégalités sociales se justifie tout d'abord pour des raisons de justice sociale en ce sens que les écarts en tous genres entre riches et pauvres deviennent de plus en plus inacceptables et semblent impacter négativement une série d'objectifs de développement dont la croissance, la réduction de la pauvreté et la cohésion sociale. Ensuite, il est suspecté qu'une société de plus en plus inégalitaire génère des rapports sociaux stressants et toujours plus violents entre individus, ménages et pays. Les inégalités seraient à la base de bien d'autres maux dont souffrent les sociétés y compris celles développées dont l'exacerbation de la violence, la limitation de l'espérance de vie, la criminalité, etc. Aussi, la réduction des inégalités figure-t-elle parmi les 17 objectifs de développement durable des Nations-unies, ODD10, aussi bien dans les pays qu'entre eux. Dans le premier cas, l'enjeu serait une plus rapide croissance du revenu des 40% les plus pauvres par rapport au revenu national moyen avec en plus l'autonomisation et l'inclusion des groupes sociaux vulnérables ou marginalisés, l'adoption de politiques publiques porteuses d'égalité y compris d'égalité de chance. Dans le second cas, il est attendu un relatif rattrapage des pays riches par les pays pauvres, d'où des niveaux plus élevés de taux de croissance dans ces derniers que dans les premiers. L'intérêt porté au traitement des inégalités ne faiblira pas pour autant puisque plus elles se réduiront, plus leur existence, quel qu'en soit le niveau, apparaîtra de moins en moins supportable ou acceptable. A fortiori si les inégalités continuent de se creuser comme pour perpétrer l'inégalisation de la société.

Pour davantage analyser les inégalités, il faut que soient mises à la disposition des chercheurs des données statistiques pour leur permettre de quantifier et de mieux décrire les inégalités dans leurs multiples dimensions. Les politiques publiques doivent à cet effet investir dans cette production de données, dans la production et la formation

continue de ceux en charge du traitement de données en particulier dans les pays en développement. Les questions spécifiques au genre, à la région et aux groupes sociaux divers doivent être prises en compte. La lutte contre les inégalités va de pair avec l'égal accès à l'information, une meilleure répartition du revenu et des ressources productives, le plein emploi et un accès à la justice pour tous. Il serait plus difficile d'y parvenir que d'atteindre des objectifs de croissance économique à tel point que les marxistes n'y voient qu'une fiction d'égalitarisme démocratique.

L'étude des inégalités n'est pas une tâche facile, elles apparaissent sous plusieurs formes et donc il faut plusieurs méthodes de mesure, elles ont plusieurs causes et effets difficiles à isoler pour une analyse détaillée de chacun, enfin comment en fixer des niveaux acceptables pour plus d'égalité dans la société et dans le monde. Les différents domaines sous-jacents à ces formes d'inégalités comprennent le revenu et le patrimoine, l'emploi, l'éducation, les conditions de vie et le capital social, chacun affectant toute la société ou des composantes particulières comme les jeunes davantage affectés par l'inégal accès à l'emploi d'où le chômage massif des jeunes, les femmes, l'inégal traitement salarial et l'inégale participation au travail domestique non rémunéré, ou encore les étrangers pouvant souffrir de discrimination quant aux conditions de vie et à l'éducation des enfants.

L'appréhension d'autant d'inégalités dépend de bien de considérations idéologiques, elles-mêmes sous-tendues par les diverses positions des individus dans la stratification sociale. Cette stratification est vue comme la division de la société en classes sociales selon l'approche marxiste de la possession ou non des moyens de production, la bourgeoisie et le prolétariat, ou selon les strates de revenu de plus en plus utilisées dans les études quantitatives des inégalités, à savoir les 1% ou 0.1% des individus les plus riches ou recevant les plus hauts revenus, les 50% ou 40% du bas de l'échelle sociale, la classe moyenne dont l'étendue dépend du niveau de développement des pays, assez large dans les pays développées et plus restreinte dans les autres.

Etudier les inégalités, c'est répondre à un certain nombre de questionnements qu'on se pose. Quel est l'objet de l'étude i.e. de quoi parle-t-on, quels en sont les sujets concernés en termes d'inégalités entre qui, sont autant de questions préalables à l'étude. L'objet peut

être l'inégalité des chances, celle des revenus et/ou du patrimoine, l'inégalité pouvant être mesurée dans l'absolu ou en termes relatifs, les individus les uns par rapport aux autres. Les sujets d'analyse peuvent être les pays, inégalité inter-pays, les ménages ou individus à l'intérieur des pays, inégalité intra-pays, les ménages ou individus de tous les pays, inégalité globale ou mondiale, les identités de groupe comme la région, le groupe ethnique ou socioculturel, le genre, la religion, etc. La question subséquente est celle de la mesure des inégalités, de la polarisation ou de l'exclusion sociale, soit le choix des meilleurs indicateurs pour rendre compte de la situation et procéder à des comparaisons entre groupes. Ensuite, l'extension de l'analyse au-delà du revenu touche aux actifs, à l'accès à certains biens et services. Enfin, l'évaluation des effets des politiques publiques doit être intégrée.

Les aspects analysés sont d'ordre économique (revenu et patrimoine), social (accès aux services sociaux de base, éducation, santé, logement, etc.), culturel (accès aux sites de distraction et loisirs, activités récréatives, etc.). L'impasse ne doit pas non plus être faite sur le type d'inégalité, cette fois en termes d'inégalités naturelles ou sociopolitiques. Les premières sont moins dans l'inégalité que dans la différence e.g. l'âge, la constitution physique différenciée des individus, etc., les secondes sont "dans les différents privilèges dont quelques-uns jouissent, au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en faire obéir" (Guénard, C., Dubois, J-L, 1999). Même sous le seul angle économique, les inégalités sont multidimensionnelles, revenu individuel, patrimoine, revenu national.

La littérature a élaboré (Galland, O., Lemel, Y., Frénod, A., 2013) trois théories explicatives de la perception des inégalités sociales, à savoir (i) la théorie de "l'intérêt bien compris" lié à la position sociale, (ii) la théorie de l'effet éventuel de mécanismes de frustration relative et (iii) la théorie de l'effet de l'adhésion à des valeurs en matière de justification des inégalités économiques. Pour faire l'état des lieux des connaissances sur le sujet, il faut présenter les dimensions des inégalités et procéder à la description de leur complexité. Selon ces théories, les inégalités apparaîtront à certains comme allant de soi et donc ne constituant pas un problème dès lors que l'égalité de chances est garantie dont la rupture engendrerait des injustices, tandis qu'à

d'autres elles demeurent un problème en dépit de l'égalité préalable de chances la société ne devant pas faire l'impasse sur ceux qui décrochent, ce d'autant plus que l'égalité de chances ne saurait engendrer automatiquement l'égalité de réalisations, sans oublier que les inégalités une fois apparues en défaveur de certaines catégories se répercutent sur des générations à venir.

La question idéologique rend le choix méthodologique encore plus discutable dès lors que l'analyse peut partir de principe d'égalité de tous et fustiger ainsi les inégalités ou de données objectives sur la réalité de la distribution du revenu, du patrimoine et/ou des accès différenciés à des biens et services sociaux pour aboutir à des inégalités jugées injustifiables et face auxquelles des actions publiques doivent être portées. Aussi, les orientations idéologiques peuvent-elles être égalitaristes ou tenir de l'équité liée aux efforts et au respect de la dignité humaine voire intégrer plusieurs considérations à la fois. Dans tous les cas, avec le creusement ces dernières décennies des écarts de niveau de vie entre pays et à l'intérieur des pays, il est de plus en plus difficile de légitimer les inégalités surtout lorsqu'elles sont abyssales tellement les frustrations relatives sont importantes et tellement le niveau de production et de circulation des biens et services est si énorme qu'il y a comme une impuissance humaine à ce que presque tous les besoins sociaux ne puissent être satisfaits. Cela tiendrait donc au mode de production capitaliste en soi basé sur l'appropriation privée des ressources productives et des résultats du travail de tous.

Certes, "la croissance moderne et la diffusion des connaissances ont permis d'éviter l'apocalypse marxiste, mais n'ont pas modifié les structures profondes du capital et des inégalités – ou tout du moins pas autant qu'on a pu l'imaginer dans les décennies optimistes de l'après Seconde guerre mondiale" (Piketty, T., 2013). Selon l'auteur, l'apocalypse voudrait que l'accumulation du capital privé conduise "à une concentration toujours plus forte de la richesse et du pouvoir entre quelques mains". Néanmoins, et le reconnaît l'auteur, ni la croissance, ni la concurrence ni le progrès technique n'ont entraîné automatiquement "une réduction des inégalités et à une harmonieuse stabilisation dans les phases avancées du développement comme l'a pensé Kuznets au 20<sup>ème</sup> siècle".

Toujours du point de vue idéologique, les inégalités étaient vues hier comme un problème second voire secondaire "au mieux un accélérateur de croissance par la concentration entre quelques mains des capacités d'épargne et d'investissement et par la création d'une incitation au travail et à l'innovation" (Eyraud, L., 2002), aujourd'hui comme pouvant nuire à l'efficacité économique, toutes choses ne remettant nullement en cause le mode de production dominant. On continue ainsi de justifier les inégalités et combattre seulement ses formes inefficaces. C'est le "récit propriétaire, entrepreneurial et méritocratique" de la société moderne en lieu et place de "la complémentarité fonctionnelle entre différents groupes sociaux" (Piketty, T., 2019) dans les sociétés inégalitaires antérieures.

Le creusement récent des inégalités dans le monde et dans les pays, surtout les inégalités de revenu et de patrimoine, découlerait de politiques publiques inappropriées face à des alternatives possibles non explorées ou non mises en œuvre. Il ferait également suite à la désindustrialisation conjuguée à l'informalisation des économies sous-développées toujours plus tertiariées. Aussi, les inégalités seraient-elles plus élevées dans les pays exportateurs de ressources minières que dans ceux manufacturiers voire agricoles. Il y a également la force motrice de la mondialisation avec son mouvement de déréglementation dans divers secteurs, transports, télécommunications, finance, etc., entraînant une plus grande mobilité internationale des ressources humaines, physiques, informationnelles, etc., l'explosion des échanges commerciaux dont le taux de croissance moyen annuel serait supérieur à celui de la production mondiale (Eyraud, L., 2002).

La conséquence du creusement des inégalités est l'aggravation des maux dont souffre la société, "même la santé des plus aisés est plus fragile dans une société inégalitaire" (Riché, P., 2019). Au chapitre de ces maux figurent le ralentissement de la croissance, la réduction des opportunités économiques, l'érosion de la cohésion sociale, la réduction de l'efficacité des politiques publiques à moins qu'elles soient orientées contre, y compris les politiques d'aide au développement, bref les inégalités affectent de plusieurs manières le bien-être social.

## 2. Origines et sources

Même lorsqu'il fonctionne à plein régime, le mode de production capitaliste ne peut pas ne pas engendrer d'inégalités dans la société, celles-ci seraient donc inéluctables et malheureusement de plus en plus importantes surtout au stade sous-développé du capitalisme comme c'est le cas au Mali. La morale voudra que cela soit incompatible avec les principes et valeurs de la démocratie basés sur l'égalité de tous. Pour certains auteurs (Hansen-Love, L., 2014 – citant Piketty, T.), la persistance des inégalités voire leur aggravation serait due au fait que "le taux de rendement du capital tend inexorablement à être supérieur à celui de la croissance économique ( $r > g$ )", en d'autres termes, malgré la baisse tendancielle du taux de profit, il reste supérieur au taux de croissance de l'économie dans son ensemble, donnant une part toujours plus importante de la richesse créée aux détenteurs de capitaux au détriment du reste de la société capitaliste, reste qui en constituerait l'écrasante majorité.

Les inégalités sont ainsi une forme d'expression des fractures sociales basées sur des formes particulières de hiérarchisations sociales donnant des avantages sociaux à certains et des désavantages à d'autres dans des proportions toujours inégales. Ces hiérarchisations, jadis fondées sur des traits physiques plus ou moins apparents tels que l'origine de caste, le sexe, le lieu de résidence voire de naissance, l'âge ou toute autre identité ou orientation physique particulière, sont de nos jours liées aux positions économiques des individus dans la production ainsi que et corrélativement dans la vie syndicale et politique. A chaque époque de la société, ces motifs de différenciation sociale sont légitimés (Beitone, A., Hemdane, E., 2016) en même temps que naissent des courants philosophiques plus ou moins contestataires, e.g. la théorie du contrat social, celle des lumières et diverses tendances religieuses d'indignation face aux inégalités sociales.

Si les fondements de caste, d'ordre social ou de groupes étanches de privilégiés ont plus ou moins disparu, il subsiste les inégalités de classes et de genre. C'est là la polarisation de la société en classes antagonistes selon l'analyse marxiste qui fustige déjà l'attribution de droits égaux à des individus inégaux en tant que dispositif inégalitaire ne tenant pas compte des différences de fait entre les individus, tant du

point de vue de leurs besoins que du point de vue de leur productivité. A sa suite, la théorie de la stratification sociale à la Weber, théorie qui distingue l'ordre économique, social et politique engendrant dans chaque cas des classes, des groupes statutaires et des partis politiques. La théorie moderne prône une certaine fin des classes sociales et la moyennisation, du fait, selon les auteurs (Henri Mendras, Louis Chauvel), de l'émiettement des classes sociales consécutif à l'élévation générale du niveau de vie et de la diffusion de modes de vie communs. Au milieu se dresse la théorie de l'espace social (à la Bourdieu) prenant en compte l'existence de relations objectives entre agents sociaux, relations qui dépendraient du volume et surtout de la structure des capitaux possédés, (i) capital économique, revenus et patrimoine, (ii) capital culturel, diplôme universitaire, intérêt pour l'art, (iii) capital social: réseau de relations, (iv) capital symbolique, reconnaissance, légitimité, consécration.

Croire que les inégalités se réduisent d'elles-mêmes au fur et à mesure du développement économique des pays ne serait pas tout à fait exact selon certaines analyses qui établissent que "... la forte réduction des inégalités de revenus qui se produit un peu partout dans les pays riches entre 1914 et 1945 est avant tout le produit des guerres mondiales et des violents chocs économiques et politiques qu'elles ont entraînés (notamment pour les détenteurs de patrimoines importants), et n'a pas grand-chose à voir avec le paisible processus de mobilité intersectorielle décrit par Kuznets", aussi, la théorie de la courbe en U renversé de Kuznets ne serait-elle que le produit de la guerre froide (Piketty, T., 2013).

La persistance des inégalités va de pair avec la polarisation de la société, phénomène de regroupement de groupes sociaux issus des inégalités autour de pôles opposés dont l'existence de deux pôles antagoniques de la société, sans pour autant être perçue comme les deux classes sociales de la théorie marxiste. Les mesures de la polarisation voire de la bipolarisation sont axées sur les écarts de revenus ou de toute autre situation sociale par rapport à la médiane de la distribution, mesures exprimées, pour l'essentiel sous forme d'indices d'entropie (Abdelkhalek, T., Ejjanoui, F., 2012). La médiane est considérée comme étant le point d'ancrage de la classe moyenne dont l'existence serait liée au rapprochement des modes de vie en

même temps que se réduisent les positions extrêmes dans la stratification sociale.

Les inégalités, comme la polarisation du reste, seraient mécaniquement produites par le système capitaliste. Elles sont économiques et sociales, multidimensionnelles, cumulatives voire systémiques et s'aggravent réciproquement les unes les autres (Lamoureux, J., 2010). Certaines formes d'inégalités peuvent donner naissance à d'autres, les renforcer les unes les autres, ce qui alimente la polarisation, pire se reproduire d'une génération à l'autre. Elles sont néanmoins à distinguer de la discrimination même si elles peuvent l'engendrer, qui s'appuie sur des raisons, des critères ou des pratiques non justifiés objectivement par des objectifs légitimes d'une société surtout démocratique. Ce sont par exemple la race, le groupe ethnique, le statut d'étranger, etc., pour légitimer des écarts de traitement sous des arguments détournés. Ces discriminations, conjuguées à l'inégal accès aux biens et services sociaux constituent des types particuliers d'inégalités

Pour s'apercevoir de l'inégalité, il suffit de comparer les individus entre eux et non les prendre séparément sans comparaison avec personne. Elle peut révéler l'inégale répartition du capital comme en étant la source, ce d'autant plus que "ces dernières décennies, les détenteurs de patrimoine privé se sont enrichis, mais les Etats se sont appauvris" (Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G., 2018b). Il y a ainsi non seulement la détention du capital mais aussi et surtout la concentration de cette détention entre les mains d'une portion de plus en plus restreinte de la société. En plus du capital, les inégalités peuvent provenir de différences d'accès à l'éducation et à l'emploi surtout au détriment des femmes et des groupes vulnérables. On notera également le rôle de l'informalisation de l'économie y compris de l'emploi ainsi que l'existence de fractures régionales plus ou moins importantes dans certains pays comme entre les milieux urbain et rural, les zones de cultures de rente et les autres, les zones désertiques face à la savane boisée, etc.

Comme cela a déjà été reporté, l'écart positif entre le rendement du capital (surtout privé) et le taux de croissance économique moyen engendre de plus importantes inégalités de patrimoine. Il en est de même de l'évolution de l'épargne des différents groupes sociaux.

"Lorsque les taux de rendement accessibles aux investissements des plus fortunés sont plus élevés que la croissance économique moyenne, les inégalités de richesse vont se creuser. Il en va de même lorsque les inégalités d'épargne sont fortes" (Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G., 2018a).

Pour revenir aux indicateurs de mesure, il faut dire qu'à l'instar de la pauvreté, la mesure de l'inégalité s'opère à l'aide de plusieurs indicateurs dont la plupart ont été développés à partir de la courbe de Lorenz qui représente le pourcentage cumulé du revenu par pourcentage cumulé de la population. Si les indicateurs de pauvreté concernent la queue de la distribution, les indicateurs d'inégalité concernent toute la population pour relativiser les positions des individus, d'où la maxime: "Il y a peu de personnes qui ont beaucoup et beaucoup de personnes qui ont peu" (Flückiger, Y., Naga, R.N., 2005).

Les causes des inégalités sont multiples, géographiques, historiques, économiques, politiques et démographiques. La géographie met en lumière le rôle différencié du climat, du relief, de la nature des sols, la distribution naturelle des ressources du sol et du sous-sol, ainsi que l'apparition des catastrophes naturelles. Les autres facteurs susmentionnés sont, entre autres, la révolution industrielle, la traite négrière et la colonisation, les guerres, les crises économiques et la croissance démographique. Au plan social, les inégalités peuvent être induites par la dispersion des rémunérations du travail ou du capital, la dispersion de l'emploi ou du chômage surtout en défaveur des jeunes diplômés dans nos pays, la concentration du capital, l'accaparement disproportionné de la richesse créée par le capital au détriment du travail, la dispersion des transferts sociaux publics comme privés, la distribution, progressive ou régressive, de l'impôt. On le voit bien, les politiques publiques mises en œuvre sont aussi des déterminants non négligeables de la pauvreté tout comme des inégalités. L'accroissement de ces inégalités résulterait des écarts de taux de croissance économique entre pays, de la mondialisation surtout lorsqu'elle ne stimule pas la croissance et bien d'autres facteurs exogènes aux pays comme les crises financières internationales, les conflits armés, les épidémies et l'inflation mondiale.

La polarisation, par contre serait née du paradoxe de "la concordance d'une baisse du chômage et d'un développement de la pauvreté" dont la réponse viendra de l'analyse de la situation professionnelle des personnes composant les ménages, analyse qui révèle l'importance croissante des couples placés en situation identique face à l'emploi, i.e. (i) la proportion des couples bi-actifs occupés et celle des couples bi-inactifs (ou au chômage) augmente, (ii) alors que la proportion des couples où une seule personne est employée diminue (Damien, É, Antoine, P., 2002).

### **3. Distribution de revenu et conditions de vie des ménages**

Généralement, l'on part de la distribution des revenus (voire des dépenses) des ménages pour mesurer l'ampleur et la répartition des inégalités économiques voire sociales. Aussi, sont respectivement étudiées et analysées, les conditions de vie des ménages, le niveau de leurs revenus respectifs ainsi que les inégalités entre eux. Les conditions de vie des ménages sont établies sur un vaste ensemble de caractéristiques sociodémographiques, de biens durables possédés et de biens et services sociaux auxquels ils ont ou non accès. Ce sont entre autres, le nombre et la structure de la taille du ménage, la possession de moyens de communication, de transport, d'audiovisuel, l'accès et l'utilisation par le ménage de services d'eau et d'électricité, d'assainissement collectif. A ces éléments de confort s'ajoute le bénéfice de transferts sociaux dont peut jouir le ménage. Autant d'actifs qui permettent d'établir le niveau de vie des ménages, leur taux de couverture sociale, leur dépense annuelle par tête, ainsi que le niveau de pauvreté et d'inégalités et la décomposition de ces indicateurs par milieu, région et autre caractéristique sociodémographique pertinente.

A l'aide d'un ensemble d'actifs en plus du revenu monétaire, l'University of Oxford (2014) a établi un indice de pauvreté multidimensionnelle décrivant au mieux le niveau de bien-être d'un ménage. Ledit indice capte des privations simultanées que subissent les personnes pauvres, à savoir la malnutrition, la non scolarisation et les conditions insalubres d'habitat. Ainsi, une personne sera considérée multidimensionnellement pauvre (IMP-pauvre) si elle est privée dans un tiers ou plus de dix indicateurs simples. Une personne IPM-pauvre est privée d'un tiers ou plus dans les mêmes indicateurs, selon des critères plus extrêmes, à savoir (i) la malnutrition sévère, (ii) le fait de perdre deux enfants, (iii) le fait qu'aucun des enfants en âge scolaire ne va à l'école, (iv) l'absence de toilettes et la défécation en plein air. Les politiques sont censées mettre l'accent sur un certain nombre de domaines afin d'améliorer les conditions de vie des ménages. Ce sont d'abord les inégalités économiques et les questions hommes-femmes, ensuite la mainmise des élites et la participation politique des citoyens, ce sont également les politiques d'appui aux

petites et moyennes entreprises, de développement rural et d'inclusion financière.

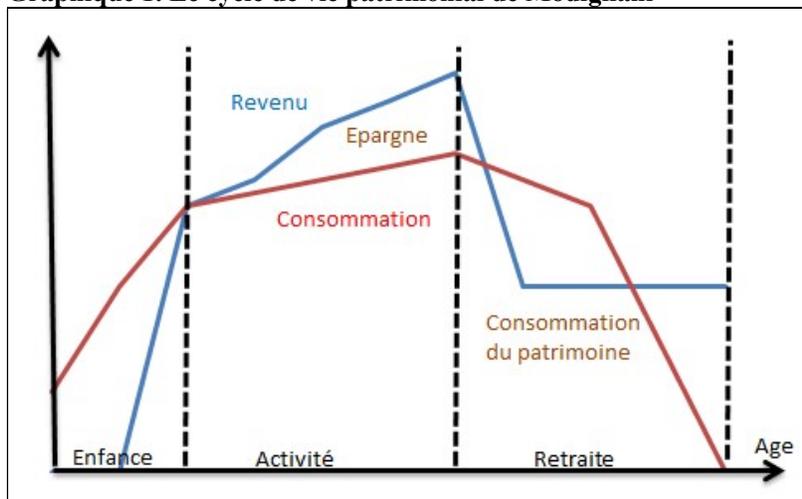
Analyser le revenu d'emploi et le revenu du ménage permet d'établir le niveau de bien-être des populations ainsi que l'ampleur des inégalités sociales entre individus. Le revenu est décomposé selon ses sources et selon ses contributeurs classés d'après leur position sur le marché du travail (en activité, au chômage, en situation de sous-utilisation de la main-d'œuvre soit liée au temps de travail soit sous forme de main-d'œuvre potentielle comme les femmes au foyer et les élèves et étudiants). Le revenu du ménage quant à lui se décompose en revenu primaire et revenu de redistribution, le premier provenant soit du travail soit du capital ou encore des deux à la fois surtout dans le cas de l'emploi indépendant agricole pour qui le revenu est à la fois rémunération du travail et des moyens de production (fussent-ils rudimentaires) engagés dans l'activité.

Une bonne partie du revenu du travail prend la forme de salaire comprenant le salaire de base, les primes liées à l'ancienneté, au rendement et autres risques, les heures supplémentaires ainsi que les avantages non inclus dans le salaire de base, qu'ils soient en nature ou non. Le revenu du capital est issu de la propriété des moyens de production en tant que revenu de propriété immobilière ou patrimoine immobilier (terrain, maison, etc.) et de revenu de propriété mobilière i.e. issu d'un patrimoine mobilier (actions, obligations, placements, etc.). Le premier est le revenu foncier dont l'importance dans le revenu du capital peut être lié au caractère agraire de l'économie nationale comme celle du Mali. En effet, "la rente foncière est certes longtemps restée à des niveaux élevés, mais pour finir, la valeur des terres agricoles a inexorablement décliné relativement aux autres formes de richesses, au fur et à mesure que le poids de l'agriculture dans le revenu national diminuait" (Piketty, T., 2013). Le second revenu prend la forme (i) de dividendes perçus par les apporteurs d'actions représentant un titre de propriété sur une entreprise, (ii) d'intérêts perçus du fait de la possession d'une créance sur un autre agent économique, suite à un emprunt obligataire (emprunt réalisé par une entreprise auprès du public) ou suite aux placements effectués dans les banques ou les caisses d'épargne.

A ces deux revenus, de travail et de capital, vient s'ajouter le revenu de redistribution susceptible de corriger certaines inégalités issues de la répartition des revenus primaires. Ce sont des transferts sociaux (relevant d'une logique d'assurance ou d'une logique d'assistance) et des transferts en nature. La redistribution s'opérerait essentiellement par les transferts, y compris les prestations ( $\pm 70\%$  au Canada) et non par la politique fiscale ( $\pm 30\%$  au Canada).

Il est établi (Testenoire, J-P., 2011) que le revenu est fonction de l'âge, tout au moins de l'âge de travailler tel qu'illustré par le cycle de vie patrimonial de Modigliani. Cela suppose que soit séparé le revenu d'activité lié à l'emploi, du revenu au sens large de revenu d'activité lié à l'activité de production. Le revenu d'emploi ou revenu tiré de la participation du travail à l'activité économique est constitué du revenu de l'emploi salarié (e.g. le salaire) et du revenu de l'emploi indépendant (rémunération du travail). Le revenu de propriété est quant à lui constitué de revenu perçu au titre de la propriété d'actifs financiers ou non financiers, sous formes d'intérêts, de dividendes, de loyers perçus pour l'utilisation d'actifs non produits (ressources naturelles), de redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle et de loyers perçus pour des actifs produits. A ces deux revenus d'activité s'ajoutent le revenu tiré des services produits dans le ménage pour sa consommation propre et non pas pour le marché, soit les services des logements occupés par leurs propriétaires et les services des biens de consommation durables détenus ainsi que les services domestiques produits par le ménage lui-même, évalués nets des dépenses qui accompagnent leur production.

**Graphique 1. Le cycle de vie patrimonial de Modigliani**



Source: Testenoire, J-P. (2011)

Les revenus de redistribution comprennent quant à eux les transferts reçus en espèces et en biens provenant (i) des pouvoirs publics (e.g. les pensions), (ii) d'autres ménages (e.g. le soutien parental) et (iii) d'institutions à but non lucratif y compris les organismes de bienfaisance servant les ménages (e.g. les bourses fournis par le CENOU). Ce sont des ressources pour lesquelles il n'y a pas de contrepartie. Ils peuvent être effectués entre des ménages, entre des ménages et l'État ou entre des ménages et des organismes d'assistance. Ils sont sous-tendus par une volonté de redistribuer le revenu, dans un cadre public (retraites) ou privé (aide familiale, pensions privées) et peuvent être transfrontaliers.

Les transferts courants reçus englobent (OIT, 2003):

- les pensions/régimes de sécurité sociale, prestations d'assurance (chômage, maladie) et allocations de régimes publics d'assurance sociale ou d'autres régimes prévus
- les pensions et autres prestations d'assurance (allocations d'études, remboursement des dépenses médicales) reçues de régimes d'assurance sociale offerts par les employeurs et non couverts par la législation de la sécurité sociale (avec ou sans capitalisation)

- les prestations d'assistance sociale de l'Etat (universelles ou sous condition de ressources) équivalant aux prestations des régimes de sécurité sociale mais non fournies par ces régimes
- les transferts courants d'institutions à but non lucratif
- les transferts courants d'autres ménages, aide familiale, sommes régulières provenant d'un héritage ou d'un fonds de dépôt, aides financières ou dons réguliers.

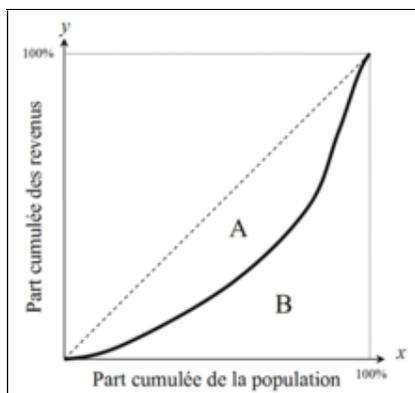
Comme les revenus, les inégalités peuvent être monétaires ou liées aux conditions de vie telles que l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements compromettant "l'accès aux soins, aux transports, à l'emploi, à l'éducation" et engendrant "des situations de chômage, d'insécurité alimentaire, d'exclusion etc." (Guénard, C., Dubois, J-L., 1999). Elle sont donc liées au revenu monétaire, au patrimoine, à l'emploi et à un certain nombre de caractéristiques plus ou moins liées aux individus comme l'éducation, l'origine de groupe ethnique ou culturel, le sexe, l'âge, l'état de santé, tout comme elles peuvent être aggravées par des risques technologiques, l'insécurité, la pénibilité du travail, etc.

A la différence des mesures de la pauvreté qui "se concentrent sur la situation des individus qui se trouvent à la queue gauche de la distribution, les mesures de l'inégalité considèrent toute la distribution et la population dans son ensemble" (Abdelkhalek, T., Ejjanoui, F., 2012). Une de ces principales mesures est le coefficient de Gini en tant qu'indicateur statistique de dispersion d'une distribution dans une population donnée, développée par le statisticien italien Corrado Gini. Ce coefficient est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie l'inégalité totale. Il est très utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus dans un pays et sert de mesure de l'inégalité économique, ce en quoi il est équivalent à l'écart moyen relatif (l'écart moyen divisé par la moyenne pour le mettre à l'échelle). Associé à la courbe de Lorenz, qui représente la part cumulée des revenus en fonction de la part cumulée de la population, il se calcule par rapport à la fonction qui associe à chaque part de la population touchant un revenu classé par ordre croissant, la part que représente ses revenus.

Ainsi, le coefficient de Gini estime l'inégalité par l'écart à la courbe de Lorenz de la répartition égale (en pointillés), soit le rapport de la

surface (A) qui sépare la courbe de Lorenz de la situation étudiée (en gras) et du triangle de surface (A)+(B):

$$G = \frac{A}{A+B} = \frac{A}{\frac{1}{2}} = 2A = 2(A+B-B) = 2(A+B) - 2B = 2\left(\frac{1}{2}\right) - 2B = 1 - 2B$$



Ainsi, le coefficient de Gini est égal à la différence entre 1 et le double de l'intégrale de la fonction représentée par la courbe de Lorenz. En pratique, on ne dispose pas de cette fonction, mais du revenu par "tranches" de population e.g. par déciles<sup>1</sup> ou centiles. Aussi, pour ces tranches, le coefficient est-il défini par la formule de Brown :

$$G = 1 - \sum_{k=0}^{n-1} (X_{k+1} - X_k)(Y_{k+1} + Y_k) \quad \text{où } X \text{ est la part cumulée de la population, et } Y \text{ la part cumulée du revenu}$$

En particulier, pour  $n$  personnes ayant des revenus  $y_i$ , pour  $i$  allant de

1 à  $n$ , indicés par ordre croissant ( $y_i \leq y_{i+1}$ ):

$$G = \frac{\sum_{i=1}^n iy_i}{\sum_{i=1}^n y_i} - \frac{n+1}{n}$$

<sup>1</sup> Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G. (2018) définissent la classe moyenne comme étant "les 40% qui se situent entre les 50% du bas et les 10% du haut".

Au-delà du calcul de tout indicateur d'inégalités à l'intérieur d'un même pays entre ses habitants, on peut le calculer entre pays comme cela se fait assez souvent en termes de comparaison de PIB par tête entre pays. On peut tout aussi bien établir toute mesure d'inégalité entre tous les habitants du monde, indépendamment du pays d'origine des uns et des autres. On distingue ainsi des inégalités "within", "between" et "global". Par comparaison de ces échelles, Eyraud, L. (2002) établit quelques observations fort intéressantes:

- "les inégalités mondiales peuvent diminuer alors que les inégalités s'aggravent dans les pays pauvres, si le taux de croissance de ces pays est suffisamment fort; dans ce cas, l'aggravation des inégalités "within" est plus que compensée par la réduction des inégalités "between"
- "les inégalités mondiales ont principalement pour origine les inégalités entre pays; seul un tiers de celles-là s'expliqueraient par les inégalités intra-pays"
- "il n'est pas toujours pertinent de distinguer inégalités internes et internationales", les inégalités internationales étant "en partie liées à la mobilité des facteurs (fuite des forces vives des pays pauvres vers les pays riches)".

#### 4. Indicateurs de mesure

La littérature a établi un ensemble d'indicateurs autant sur les inégalités, la polarisation que sur l'exclusion sociale, indicateurs assis sur un certain nombre d'axiomes ou principes de base plus ou moins acceptables. Il a fallu d'abord les définir clairement, les mesurer et donc indiquer les sources de données servant à ces mesures, en indiquer les unités territoriales sur lesquelles ils sont établis, en produire les résultats et les interpréter. Selon Kuznets, l'inégalité croît au fur et à mesure de la croissance d'un pays jusqu'à un certain niveau de développement puis décroît à partir de là, soit une courbe en U renversé (Flückiger et al, 2005).

A l'instar de la pauvreté, la mesure de l'inégalité s'opère à l'aide de plusieurs indicateurs dont la plupart ont été développés à partir de la courbe de Lorenz qui représente le pourcentage cumulé du revenu en fonction du pourcentage cumulé de la population. Comme la pauvreté, les indicateurs d'inégalités reposent sur les conditions de vie des populations, à l'instar de l'IDH basé sur la combinaison de l'espérance de vie, de l'alphabétisation et du revenu. A ce jour, plusieurs indices d'inégalités ont été construits (Renaut, A., Billier, J-C., 2015) y compris l'indice de pauvreté multidimensionnelle dans le cadre de l'initiative OPHI (Oxford Poverty & Human Development Initiative) et dont la comparaison de niveaux entre unité d'observation permet d'apprécier les inégalités entre celles-ci, e.g. l'indice d'inégalité de genre (IIG) du PNUD substitué à l'ancien Indice sexospécifique de développement humain, l'indice de qualité de vie des femmes (IWVF) et l'indice de développement académique (IDA).

Les quantiles sont un puissant indicateur de mesure des inégalités en particulier les déciles en tant que valeurs qui partagent la distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Le premier est le seuil en dessous duquel se trouvent les 10% de ménages ayant le plus faible revenu et le dernier est le seuil au-dessus duquel se situent les 10% des ménages ayant le plus haut revenu (Insee, 2012). Il est approprié de noter différemment les déciles en tant que groupes d'individus composé chacun de 10% de la population, des valeurs qui les séparent e.g. D dans le premier cas et P dans le second. Ainsi, les déciles iront de D1 à D10 tandis que leurs séparateurs iront de P10 à P90. On dira ainsi de D1 qu'il regroupe les 10% les moins nantis de la population ou les

moins bien payés s'il s'agit par exemple de rémunération du travail tandis que P10 est la limite de revenu ou de salaire qui sépare les déciles D1 et D2, tout comme P90 sépare D9 et D10, D10 regroupant les 10% les plus nantis de la population ou les 10% les mieux payés. Les rapports entre les deux extrêmes de ces indices sont de bons indicateurs d'inégalité de revenu ou de salaire. Celui entre P90 et P10 (P90/P10) est le rapport entre la limite inférieure de revenu du dixième décile et la limite supérieure du premier décile tandis que le rapport D10/D1 indique combien de fois gagnent en moyenne les 10% les mieux nantis par rapport aux 10% les moins nantis. Le premier est un rapport de limites de revenu tandis que le second est un rapport de revenu moyen. Piketty (2015) en donne une bonne illustration:

- P90/P10=3.0 i.e. "pour faire partie des 10% les mieux payés il faut gagner au moins 3 fois plus que pour faire partie des 10% les moins bien payés", à ne pas confondre avec
- D10/D1=4.5 i.e. "les 10% les mieux payés en France gagnent en moyenne 4.5 fois plus que les 10% les moins bien payés".

Le rapport P90/P10 est, à titre d'illustrations, de 6 aux USA, 4 au Canada, en Italie et au Royaume uni, 3 en Allemagne, en Norvège, en Belgique et en Suède. Les déciles sont calculés sur les revenus de ménages rapportés à leur taille respective. A ce niveau, il arrive que les données d'enquêtes soient modifiées pour convertir les revenus des ménages en revenus équivalents par tête afin de prendre en compte les économies d'échelles qui augmentent avec les tailles de ménages. Dans les statistiques russes, ces coefficients d'équivalence dont de 1 pour le premier membre de ménage, 1.91 pour le second, 2.79 pour le troisième, 3.54 pour me quatrième, 4.21 pour le cinquième et 4.45 pour le sixième et les suivants. Pour l'OCDE, ils sont plutôt établis selon la formule:

$$EQ_{OCDE} = (1 + 0.7A_{adultes} + 0.5E_{enfants})^{0.7} \text{ (Lefranc, J., 2013).}$$

L'autre concept clé de la comparaison de niveau de vie entre individus et entre ménages est celui de l'exclusion sociale qui se définit comme étant un cumul de désavantages dont les principales dimensions (Noël, A., 2011) sont le faible revenu conjugué aux processus et politiques d'exclusion aux multiples plans économique, éducatif, sanitaire et de participation civique et culturel, etc. Ainsi définie, l'exclusion sociale est multidimensionnelle, plus étendue que l'exclusion économique.

Ses principaux éléments constitutifs sont autant d'aspects (Diene, M., 2009) d'accès aux besoins de base, aux bonnes conditions de logement, aux biens durables, à la santé, au financement, etc.

Pour revenir au concept plus vaste d'inégalités, il est associé au fait qu'une population dispose de certains moyens ou a accès à certains biens et services tandis que d'autres n'en bénéficient pas ou n'en ont pas accès. Elles sont définies (Hansen-Love, L., 2014) comme (i) une "relation entre deux ou plusieurs termes, établie par référence à une échelle commune", à ne pas confondre avec la "différence" qui elle "ne devient inégalité que située sur une échelle, rapportée à un critère de hiérarchisation". Généralement, les inégalités ont une connotation négative, comprenant des différences, injustifiées ou injustifiables, de revenus et des disparités entre individus liées à la santé, à l'éducation ou à l'influence politique (Lamoureux, J., 2010). Aux premiers rangs de ses indicateurs de mesure se trouvent le PIB par habitant en PPA, le coefficient de Gini et les écarts ou rapports interdéciles de revenu. Aussi, distingue-t-on pour leurs mesures, 3 grandes classes d'indices d'inégalité (Flückiger, Y., Naga, R.N., 2005), à savoir (i) les mesures statistiques de dispersion, (ii) les indices d'entropie généralisée et (iii) les indices Atkinson-Kolm-Sen.

Les mesures statistiques de dispersion comprennent

- le coefficient ou l'indice de Gini, défini par

$$I_G = 1 - \sum_{i=1}^q [2(q-i)+1] \frac{Y_i}{q^2 \bar{Y}}$$

où les individus  $i$  sont rangés par ordre croissant du revenu  $Y_i$  dont  $\bar{Y}$  est la moyenne avec  $q$  groupes d'individus

- la variance  $\sigma_Y^2$
- le coefficient de variation  $\frac{\sigma_Y}{\bar{Y}}$
- les rapports de quantiles ou ratios de dispersion des quantiles e.g. P90/P10 ou P80/P20.

Les indices d'entropie généralisée (Flückiger et al, 2005) prennent la forme générale:

$$GE(\alpha) = \frac{1}{\alpha(\alpha-1)} \left[ \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left( \frac{Y_i}{\bar{Y}} \right)^\alpha - 1 \right]$$

où  $n$  la population  
 $Y_i$  le revenu de l'individu ou du ménage  $i$   
 $\bar{Y}$  le revenu moyen  
 $\alpha$  le paramètre d'aversion à l'inégalité

Ils font apparaître un paramètre d'aversion à l'inégalité représentant "le poids donné aux distances des valeurs de la variable d'intérêt à différents points de sa distribution" (Abdelkhalek, T., Ejjanoui, F., 2012) telles que:

- "pour les valeurs les plus faibles de ce paramètre, la mesure GE est plus sensible dans la région inférieure de la distribution
- "pour des valeurs plus élevées, la mesure GE est plus sensible aux changements qui affectent la région supérieure".

Il faut noter que lorsque le revenu est distribué de façon égalitaire ( $Y_i = \bar{Y}$ ) alors  $GE(\alpha) = 0$ . Pour différentes valeurs de ce paramètre  $\alpha$ , on a différents indices d'inégalité:

- $\alpha=0$ , soit  $GE(0)$  ou indice L de Theil

$$GE(0) = -\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \ln\left(\frac{Y_i}{\bar{Y}}\right) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \ln\left(\frac{\bar{Y}}{Y_i}\right)$$
 l'Indice L de Theil,

indice qui permet de mesurer la contribution d'un facteur donné à l'inégalité totale et ainsi "d'exprimer l'inégalité au sein d'un groupe socioéconomique ainsi que l'inégalité entre les différents groupes sociaux" (Royaume du Maroc, 2002)

- $\alpha=1$ , soit  $GE(1)$  ou indice T de Theil ou entropie de Shannon

$$GE(1) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{Y_i}{Y} \ln \left( \frac{Y_i}{Y} \right) \quad \text{l'entropie de Shannon ou indice}$$

T de Theil

- $\alpha=2$ , soit GE(2) ou indice d'Atkinson, soit la moitié du carré du coefficient de variation.

$$GE(2) = \frac{1}{2} \left[ \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left( \frac{Y_i}{Y} \right)^2 - 1 \right] = \frac{1}{2} \left( \frac{\sigma_y}{\mu} \right)^2 = \frac{1}{2} K^2 \quad \text{l'indice d'Atkinson, où K}$$

est le coefficient de variation

Les indices Atkinson-Kolm-Sen (AKS) ont la forme générale (Flückiger et al, 2005):

$$A(\alpha) = 1 - \left[ \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left( \frac{Y_i}{Y} \right)^\alpha \right]^{\frac{1}{\alpha}} \quad \text{avec } \alpha \leq 1 \quad \text{et} \quad \alpha \neq 0$$

Pour  $\alpha = 0$ ,  $A(0) = 1 - \exp \left( \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \ln \left( \frac{Y_i}{Y} \right) \right)$  Indice de Mac-Rae, interprété

comme une demande de revenu

Sur les données du Mali, les indices d'entropie et d'Atkinson-Kolm-Sen, tout comme le coefficient de variation, montrent moins d'inégalité dans le revenu total des ménages que dans chacune de ses composantes à l'exception des autres revenus (ni d'activités, ni de patrimoine, ni sous forme de transferts et dons). L'indice L de Theil est supérieur à AKS et à celui de Shannon, pour tout revenu ainsi que pour le total, sauf pour les transferts et dons où il est devancé par Shannon. L'inégalité de revenu au Mali est conforme à l'inégalité du revenu d'activité. Par contre l'inégalité est plus accentuée pour les transferts et dons et surtout pour les revenus de patrimoine et plutôt atténuée pour les autres revenus.

La polarisation est le fait de la formation de deux ou plusieurs groupes sociaux distincts dans la société, soit une transformation de certaines formes d'inégalités. Une société polarisée est marquée (Lefranc, J., 2013) par une forte différenciation des revenus, l'absence d'une

véritable classe intermédiaire et la persistance des phénomènes de pauvreté<sup>2</sup>. Les indicateurs de polarisation sont initialement définis en pourcentages de la médiane tels que les 75-125%, les 60-200% de la médiane, etc. Théoriquement, l'indice est établi comme somme pondérée des écarts par rapport à la médiane de la distribution (Abdelkhalek, T., Ejjanou, F., 2012):

$$P = \frac{1}{Me} \sum_{i=1}^n b_i^n Y_i$$

Deux principaux indicateurs théoriques de polarisation sont utilisés dans la plupart des études empiriques, ce sont l'indicateur Foster-Wolfson (FW) ou indice de bipolarisation, appliqué à une distribution de revenu individuel et l'indicateur Duclos-Esteban-Ray (DER) ou indice de polarisation de groupes, appliqué à des regroupements entre ménages. Le premier (Abdelkhalek, T., Ejjanou, F., 2012) cherche "à repérer et à quantifier la déformation de la distribution de la variable d'intérêt autour de sa médiane", selon l'idée que "la médiane de la distribution est le point d'ancrage de la classe moyenne ou de la classe médiane". Aussi, cet indice permet-il "d'observer l'accroissement ou la diminution de la taille de la classe moyenne et de mesurer le phénomène de bipolarisation éventuel de la variable étudiée autour de la médiane" (Lefranc, J., 2013). Il permet d'étudier l'évolution de la classe moyenne en tant que population située au centre de la distribution ainsi que des populations situées aux extrémités, aussi se définit-il par "l'étalement du milieu de la distribution des revenus et un phénomène de concentration des revenus aux extrêmes", soit:

$$P_{FW} = 2[1 - 2L(0.5) - Gini] \frac{\bar{Y}}{Me}$$

où

$L(0.5)$ , la part de revenu de la population dont le revenu est inférieur à la médiane (la moitié de la population la plus pauvre)

Gini, le coefficient de Gini

$\bar{Y}$  et  $Me$  la moyenne et la médiane de la distribution

---

<sup>2</sup> La notion de polarisation en économie est particulièrement appliquée (Damien, É, Antoine, P., 2002) dans deux domaines que sont l'étude de l'emploi ou du marché du travail et l'analyse des revenus

Les valeurs de l'indicateur se situent dans l'intervalle compris entre 0 et 1

- 0 dans le cas d'une distribution parfaitement égale (tous les revenus sont égaux)
- 1 pour une distribution bimodale parfaite où la moitié de la population n'a aucun revenu et chaque membre de l'autre moitié un revenu égal à deux fois le revenu moyen

Le second indicateur de polarisation, à savoir l'indicateur DER, théoriquement fondé sur le rapport entre la polarisation et le conflit social, est construit à l'aide de trois fonctions dites d'aliénation (A), d'identification (I) et d'antagonisme (T). La première fonction d'identification est l'attitude individuelle des personnes à s'identifier à des groupes d'appartenance e.g. les individus ayant les mêmes niveaux de revenu ou presque. L'aliénation se fait envers les individus d'autres groupes que son propre groupe d'appartenance et donc supposés éloignés de soi. Au regard de ces deux premières fonctions, "la polarisation s'explique donc par l'aliénation que les individus peuvent ressentir à l'égard des autres, cette aliénation étant alimentée par un sentiment d'identification intra-groupe (Lefranc, J., 2013). La troisième fonction, celle de l'antagonisme est la somme des deux précédentes dites fonctions comportementales individuelles. La mesure de la polarisation, à l'aide de ces trois fonctions, s'écrit (Abdelkhalek, T., Ejjanoui, F., 2012):

$$P(\pi, Y) = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n \pi_i \pi_j T [I(\pi_i), A(\delta(Y_i, Y_j))]$$

où

$\pi$  est le vecteur des poids attribués aux groupes

$Y$  est le vecteur des moyennes de la variable d'intérêt dans les groupes en présence

$A$  est une fonction dite *d'aliénation*

$\delta$  est une métrique

$I$  est la fonction *d'identification* (sentiment d'un individu qui se considère comme un élément à part entière dans un sous-groupe donné)

$T$  est la fonction *d'antagonisme*.

Une forme opérationnelle et assez utilisée (Abdelkhalek, T., Ejjanoui, F., 2012) de cet indice est:

$$P(\pi, Y) = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n \pi_i^{1+\alpha} \pi_j \left| \log(Y_i) - \log(Y_j) \right|$$

où

$\alpha$  est un paramètre positif tel que "moins il est élevé, plus la polarisation est déterminée par la différence des poids des groupes qui constituent la population. A l'inverse, lorsque  $\alpha$  augmente, l'apport de la différence des poids entre les groupes à la mesure de polarisation diminue"

Si l'on s'intéresse à l'évolution des indices de polarisation (entre 2 dates 0 et 1), cet indice peut être décomposé en un effet d'écart entre les groupes par rapport à la variable d'intérêt et en un effet de poids des groupes :

$$P(\pi_1, Y_1) - P(\pi_0, Y_0) = [P(\pi_1, Y_1) - P(\pi_1, Y_0)] + [P(\pi_1, Y_0) - P(\pi_0, Y_0)]$$

Mais puisque le revenu est une variable continue et non discrète, il a été introduit dans l'indicateur DER, des fonctions de densité, pour (i) redéfinir les axiomes devant être satisfaits par un indice de polarisation pour les variables continues et (ii) présenter une nouvelle mesure de polarisation du revenu découlant des principes d'identification et d'aliénation, mais déterminée de façon non-paramétrique par la méthode du noyau, laquelle mesure se fonde sur les caractéristiques des fonctions de densité (Lefranc, J., 2013 et Abdelkhalek, T., Ejjanoui, F., 2012):

$$P_\alpha(f) = \frac{\mu^{1-\alpha}}{2} \iint |Y - X| f(X)^\alpha f(X) f(Y) dY dX$$

où

$f(x)$  est la fonction de densité de la variable d'intérêt au point  $X$  qui capte le sentiment d'appartenance et d'identification ressenti par les individus à  $X$

$|Y - X| = A$  est la distance entre les mesures de la variable d'intérêt entre les individus et capte le sentiment d'aliénation que ces derniers ressentent par rapport aux individus et aux groupes qui leur sont distincts

Le paramètre  $\alpha \in [0.25, 1]$  reflète l'importance relative accordée aux sentiments d'appartenance au groupe

## 5. Axiomatiques, propriétés et limites des indicateurs

Les indicateurs de mesure des inégalités et de la polarisation ont certaines propriétés qui peuvent être ici brièvement présentées mais aussi quelques limites qui dénotent de la complexité des phénomènes mesurés. L'inégalité en soi semble être une entorse à l'idéal démocratique voire à l'idéal d'égalité entre les individus, les régions, les pays, etc. L'égalité est censée mettre fin aux privilèges d'une quelconque noblesse ainsi qu'à l'hérédité des positions sociales pour laisser place à (i) l'égalité des droits ou égalité devant la loi, (ii) l'égalité des chances i.e. le droit d'accéder à n'importe quelle position sociale ou à n'importe quel bien avec garantie des mêmes chances d'accès au départ, (iii) égalité des positions ou égalité réelle e.g. la loi sur la parité en politique. La polarisation, comme on l'a vu, est à la fois reliée au sentiment d'aliénation que les individus ressentent par rapport aux individus et aux groupes qui leur sont distincts et à celui d'appartenance à un groupe particulier en lequel ils se reconnaissent.

A l'instar des indicateurs de pauvreté, les mesures de l'inégalité doivent satisfaire un certain nombre de propriétés ou axiomes (Flückiger, Y., Naga, R.N., 2005):

- l'homogénéité de degré zéro pour les observations i.e. l'inégalité doit être indépendante de la moyenne de la variable sur les observations
- l'indépendance de la taille de la population ou invariance à l'échelle
- la symétrie, l'inégalité doit rester inchangée si deux individus s'échangent leur revenu
- la sensibilité au transfert (principe des transferts de Pigou et Dalton), l'inégalité doit baisser si un transfert a lieu d'un riche vers un pauvre ou d'un donateur mieux nanti vers un bénéficiaire moins nanti, et inversement
- la décomposabilité par sous-groupes de la population.

La propriété de décomposabilité de la mesure de l'inégalité suppose que si l'on distingue  $S$  sous-groupes de la population avec  $\sum_{j=1}^S n_j = n$  alors, l'indice d'inégalité se décompose en deux composantes (une

intragroupe et une intergroupe) tel que

$$I = \underbrace{\sum_{j=1}^S W_j I_j}_{\text{composante intragroupe}} + \underbrace{B}_{\text{composante intergroupe}}$$

La composante B est un indice d'inégalité calculé sous l'hypothèse que chaque individu du groupe  $j$  ( $j=1, S$ ) a un revenu égal au revenu

moyen de son groupe  $\left( \mu_j = \frac{1}{n_j} \sum_{k=1}^j Y_k \right)$  tandis que le coefficient de pondération de la composante intragroupe est donnée par:

$$W_j = \frac{n_j}{n} \left( \frac{\mu_j}{\mu} \right)^\alpha$$

Les indices de Theil satisfont cette propriété, aussi ont-ils l'avantage "de permettre une décomposition des inégalités continentales entre la part qui revient aux différences de niveau de vie moyen entre pays et celle qui revient aux inégalités internes aux pays" (Cogneau, D., 2007). Plus généralement (Royaume du Maroc, 2002), si la population est classée en  $k$  catégories d'effectifs  $N_k$ , alors Theil (T) est décomposé comme suit:

$$Theil(T) = \frac{1}{N} \sum \frac{Y_i}{Y} \log \left( \frac{Y_i}{Y} \right) = \sum_k \left( \frac{N_k \bar{Y}_k}{N \bar{Y}} \right) Theil(T_k) + \sum_k \left( \frac{N_k \bar{Y}_k}{N \bar{Y}} \right) \log \left( \frac{\bar{Y}_k}{\bar{Y}} \right) = T_1 + T_2$$

où

$$Theil(T_k) = \frac{1}{N_k} \sum_{i=1}^k \frac{Y_i}{Y_k} \log \left( \frac{Y_i}{Y_k} \right)$$

$T_1$  ou inégalité interne, est la moyenne pondérée de l'inégalité déterminée au sein de chaque groupe

$T_2$  ou inégalité entre groupes, est l'inégalité qui prévaudrait si chaque ménage jouissait du niveau de vie moyen de son groupe respectif

$T_1/T$  est la part de l'inégalité au sein de divers groupes dans l'inégalité totale

$T_2/T$  est la part de l'inégalité entre ces différents groupes dans l'inégalité totale

Les groupes de décomposition possibles sont la région administrative du pays, le milieu de résidence (urbain/rural ou capitale/autre urbain/rural), la taille du ménage, la catégorie socioprofessionnelle, l'éducation, l'âge ou la génération. Sur les données du Mali (ENEM

2014), l'indice d'Atkinson se décompose à 90% à l'intérieur des déciles de revenu et 10% entre les déciles de revenu, ou encore 85% à l'intérieur des classes (pauvre, moyenne inférieure, moyenne supérieure, riche) contre 15% entre classes. Par strate (Bamako, autre urbain, rural), le même indice se décompose à 98% intragroupe contre seulement 2% intergroupe, ce qui dénote une plus grande inégalité à l'intérieur de chaque groupe qu'il y en aurait entre groupes, soit plus d'inégalité en milieu urbain comme en milieu rural qu'entre les deux milieux. La politique doit plutôt tendre vers la réduction de l'inégalité à l'intérieur de chaque strate ce qui réduirait de beaucoup l'inégalité entre individus. Cela donne un peu plus de sens à la décentralisation voire à la régionalisation où le développement régional contribuerait plus à la réduction des inégalités individuelles que le nivellement du développement des régions par un organisme central.

En mesurant l'inégalité par le carré du coefficient de variation et en considérant deux groupes d'individus  $M_1$  et  $M_2$  (la médiane divise la population en deux groupes d'égal effectif), la distribution de revenu est celle décrite ci-dessous:

**Tableau 1. La distribution de revenu en deux groupes d'individus**

	Revenu	effectif	moyenne	écart-type	coefficient de variation
Groupe $M_1$	17 500	4	16 250	1 250	0.08
	17 500				
	15 000				
	15 000				
Groupe $M_2$	12 500	4	8 750	3 750	0.43
	12 500				
	5 000				
	5 000				
Total		8	12 500	5 000	0.40

Source: Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G. (2018)

Le carré du coefficient de variation se décompose comme suit:

$$K^2 = \frac{n_1}{n} \left( \frac{\mu_1}{\mu} \right)^2 K_1^2 + \frac{n_2}{n} \left( \frac{\mu_2}{\mu} \right)^2 K_2^2 + B = \frac{4}{8} \left( \frac{16250}{12500} \right)^2 (0.08)^2 + \frac{4}{8} \left( \frac{8750}{12500} \right)^2 (0.43)^2 + B = 0.05 + B = (0.40)^2 = 0.16$$

d'où  $B = 0.16 - 0.05 = 0.11$

La mesure de l'inégalité se décompose ainsi en 31%  $\left( = \frac{0.05}{0.16} \right)$  intragroupe et 69%  $\left( = \frac{0.11}{0.16} \right)$  intergroupe

En dépit des propriétés que peuvent avoir des indicateurs d'inégalité, il leur est néanmoins reconnu certaines limites. Non seulement, ils renferment les lacunes des bases de données permettant de les calculer, ils se focalisent en outre sur certaines parties de la distribution de revenu (Carbonnier, C., 2016) en sous-estimant par exemple les écarts aux extrémités de l'échelle de revenu (Lamoureux, J., 2010). Ainsi, il semble que le rapport entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres peut ne pas varier sur la longue période, tout en étant autrement des 1% les plus riches comparativement à tout le reste de la société. De même, l'indice de Gini, qui n'est pas décomposable, peut être le même pour différentes courbes de Lorenz. Si par exemple, la moitié de la population n'a pas de revenu et l'autre moitié a les mêmes revenus, l'indice de Gini sera de 0.5, soit le même résultat avec une répartition, pourtant moins inégalitaire, consistant à ce que les trois quarts de la population se partagent de manière identique 25% du revenu global d'une part, et, d'autre part le quart restant se partage de manière identique les 75% restants du revenu global. En d'autres termes, l'indice de Gini ne fait pas de différence entre une inégalité dans les bas revenus et une inégalité dans les hauts revenus. Toutefois, l'indice d'Atkinson permet de tenir compte de ces différences et de considérer l'importance que la société attribue à l'inégalité des revenus.

A la différence de la pauvreté, l'inégalité ne semble pas laisser apparaître des symptômes à moins de lui attacher ceux de la pauvreté puisque les deux phénomènes se produisent simultanément surtout dans les pays pauvres comme le Mali. Ces symptômes peuvent être liés à l'alimentation, l'éducation, la santé, l'emploi et le logement. Ce sont des signes de précarité comme la famine ou la malnutrition, la mortalité infantile, l'analphabétisme, le chômage, des conditions difficiles d'habitat, sans accès à l'électricité ni à l'eau potable.

S'agissant de la polarisation, deux axiomatiques sont à la base de ses mesures, à savoir l'homogénéité intragroupe et l'hétérogénéité intergroupe, bref, "la polarisation concerne une distribution particulière qui doit respecter un fort degré d'homogénéité au sein de chaque groupe, un fort degré d'hétérogénéité entre les groupes et enfin un petit nombre de groupes de taille assez grande" (Abdelkhalek, T., Ejjanou, F., 2012, Damien, É, Antoine, P., 2002). Ces axiomes de

base induisent des propriétés et des principes. Ainsi, une plus grande homogénéité au sein des groupes fera augmenter la polarisation et une plus grande hétérogénéité en fera tout autant, enfin "plus le nombre de groupes de taille importante sera faible, plus la polarisation sera élevée" (Diene, M., 2009). Il est également établi que la polarisation augmente avec l'inégalité intergroupe, tout comme elle doit croître si l'inégalité intragroupe est réduite. Dans le cas de l'indicateur ER (Esteban et Ray) et dans le cas de plus de deux groupes d'individus, la polarisation s'accroît avec l'effritement du groupe médian, ainsi que lors de la réunion de deux groupes, situés à proximité l'un de l'autre et composés d'un petit nombre d'individus, ou "lorsqu'un des groupes, dont la position est intermédiaire dans la distribution, se rapproche du plus proche et du moins nombreux des deux groupes extrêmes de la distribution (Damien, É, Antoine, P., 2002).

## 6. Sources de données et résultats empiriques

Des résultats empiriques ont été produits sur tous les phénomènes ici étudiés, mobilité sociale, inégalités, polarisation, y compris dans le cas spécifique du Mali. Avant d'en présenter quelques extraits, il importe de rappeler les sources et bases de données généralement utilisées dans ces études empiriques. Deux types de sources de données sont distinguées, celles portant sur les revenus et leur inégale répartition et celles relatives au patrimoine, sa répartition ainsi que son rapport au revenu (Piketty, T., 2013). Les données proviennent pour la plupart des enquêtes budget-consommation comme les EMOP au Mali, enquêtes annuelles depuis 2011<sup>3</sup>. Ce sont aussi des séries temporelles sur le PIB et ses principaux déterminants (Guénard, C., Dubois, J-L., 1999).

Les enquêtes auprès des ménages, fort utiles et pertinentes, sous-estiment néanmoins les revenus et le patrimoine dans la partie supérieure de l'échelle sociale, celle des hauts revenus et gros patrimoines. Le rapport sur les inégalités mondiales de 2018 et les travaux antérieurs de ses auteurs utilisent le World Inequality Database, accessible sur [www.wir2018.wid.world](http://www.wir2018.wid.world), les comptes de revenus et de patrimoine des comptabilités nationales, les enquêtes déclaratives sur le revenu et le patrimoine des ménages, les données fiscales issues de l'impôt sur le revenu, sur les successions et sur la fortune, ainsi que le classement des grandes fortunes (Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G., 2018). D'autres sources de données complètent cette liste, entre autres, les enquêtes démographiques et de santé de Macro International (EDS), les enquêtes MICS de l'Unicef et l'enquête de santé mondiale de l'OMS. Elles sont particulièrement prisées pour l'établissement de l'indice de pauvreté multidimensionnelle.

Sur la mobilité sociale, il est empiriquement prouvé (Forquin, J-C, Boudon, R., 1975) que "la probabilité pour les individus des catégories supérieures de descendre est plus élevée que la probabilité qu'ont les individus des catégories inférieures de monter (du fait qu'il y a le même chiffre absolu de 'montants' et de 'descendants', mais que

---

<sup>3</sup> Enquête interrompue en 2012 à cause de la grave crise sociopolitique qui a alors éclaté et a sévi tout le long de l'année.

l'effectif respectif de ces deux types de catégories est très inégal). "Ce risque de d'émotion' des catégories supérieures plus élevé que les chances de 'promotion' des catégories inférieures et le caractère relativement plus inacceptable de la d'émotion' que de la non-promotion expliquent en partie (.) la plus forte pression des catégories sociales supérieures en vue d'accéder aux études supérieures (supposées socialement 'protectrices'). Un second constat serait que la mobilité intergénérationnelle serait presque indépendante du niveau d'éducation, résultat connu sous le nom de paradoxe d'Anderson. En d'autres termes:

- "un individu fortement instruit n'a pas plus de chances qu'un individu faiblement instruit d'avoir un statut social supérieur à celui de son père
- "un individu plus instruit que son père, n'a pas plus de chances qu'un individu moins instruit que son père d'avoir un statut social supérieur à celui de son père".

Les résultats empiriques sur les inégalités sont assez nombreux et toucheraient presque tous les pays ainsi que le monde dans son ensemble y compris par blocs de pays comme ceux de l'OCDE versus les autres, les grands pays développés comme les Etats-unis, l'UE, la Russie et la Chine vis-à-vis des pays de l'OCDE ou des pays industrialisés. Le rapport sur les inégalités mondiales (Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G., 2018b) conclut en (i) une augmentation, à des rythmes différents, des inégalités de revenus dans presque toutes les régions du monde, (ii) une forte disparité du degré d'inégalité observée d'un pays à l'autre, et (iii) un rôle déterminant des institutions et des politiques publiques nationales dans l'évolution des inégalités. Par pays et groupe de pays, la part du revenu national allant aux seuls 10% des plus gros revenus (part de revenu du décile supérieur) était de 37% en Europe, 41% en Chine, 46% en Russie, 47% aux Etats-Unis et au Canada, et autour de 55% en Afrique sub-saharienne, au Brésil et en Inde. Sur la longue période, 1980-2016, toujours selon la même étude, l'on aura assisté à la montée de la part des 1% des plus hauts revenus, de 16% à 22% et la stagnation de celle des 50% des plus bas revenus dans le monde, 8% à 10%. Dans le même temps, les détenteurs de patrimoine privés se sont enrichis au moment où s'appauvrissaient les Etats. Dans le cas particulier des Etats-Unis, en 2014, les 1% les plus riches gagnaient 20% du revenu avant impôts et avant transferts contre 13% de ce

revenu pour les 50% les plus pauvres, les 0.001% (soit 1/100'000) les plus riches gagnaient 2% du revenu total. La classe moyenne gagnait autant de revenu que son poids dans la population, soit 40% (P50-P90, les individus des déciles D6 à D9).

En 2018, Oxfam (2019) établit des faits saillants qui frappent l'imagination et qui peuvent provoquer l'indignation face aux inégalités dans le monde, (i) la fortune des milliardaires a augmenté de 900 milliards de dollars, soit 2.5 milliards de dollars par jour, (ii) les 26 plus gros milliardaires de la planète posséderaient autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité, (iii) pour chaque dollar de recette fiscale, seulement 4 centimes proviennent de la fiscalité sur la fortune, (iv) dans certains pays, les 10% les plus pauvres payent proportionnellement plus d'impôts que les 10% les plus riches.

Sur le continent, Miridzhanian, A. (2019) trouve que le top 1% des plus riches Ouest-africains gagne plus que tout le reste de la population de la zone, l'Afrique de l'Ouest apparaissant comme la région où les gouvernements font le moins pour réduire les inégalités, comparativement au reste du continent, et où l'on ignorerait plus les inégalités que de chercher à les réduire. Une autre étude antérieure (Cogneau, D., 2007) indiquait qu'un africain moyen consommerait 8 fois moins qu'un européen et 16 fois moins qu'un nord-américain, et que la moitié des inégalités entre africains était imputable au pays dans lequel ils vivent. En outre, un africain du quartile des plus riches consomme plus de 4 fois plus qu'un africain du quartile des plus pauvres, et le dixième des Africains les plus riches consomme environ 14 fois plus que le dixième des plus pauvres.

Les résultats empiriques sur la polarisation sont relativement peu nombreux, qu'il nous suffise de citer Lefranc, J. (2013) qui aboutit, sur l'exemple de la Russie à une diminution de la classe moyenne dans un premier temps puis à son augmentation ensuite. Dans ce pays, la polarisation des revenus a augmenté, indiquant la constitution de groupes identifiés dans les tranches de revenu inférieures et supérieures, ensuite diminué, d'où le risque de tensions sociales dans les deux milieux.

Les résultats du Mali sont essentiellement ceux issus de l'analyse des données d'enquête emploi auprès des ménages. Aussi, les séries 2014

et 2017 ont-elles été particulièrement analysées dans des rapports d'études produits pour l'ONEF, en 2015 respectivement 2018. Dans le premier rapport, la part des différentes composantes du revenu est comparable à la part de population pour la classe moyenne, définie comme étant les populations des déciles D5 à D9. Par contre, les pauvres pèsent plus dans la population que dans les différents revenus du ménage contrairement aux riches qui pèsent plus dans les différents revenus que dans la population.

**Tableau 2. Distributions des revenus par déciles (en %)**

	Revenu du ménage	Revenu d'activité	Revenu de patrimoine	Transferts et dons	autres revenus
D1	1	1	0	2	2
D2	3	3	3	4	3
D3	4	4	2	3	4
D4	6	6	5	3	6
D5	7	7	6	6	8
D6	8	8	5	8	10
D7	10	10	6	9	10
D8	12	13	11	8	13
D9	17	17	19	18	19
D10	32	33	43	40	26
Total	100	81	1	5	13

Source: ONEF (2015)

Au Mali, les pauvres (D1 à D4) constituent 40% de la population mais ne pèsent que pour 14% dans le revenu total des ménages, 14% dans le revenu d'activités, 10% dans le revenu de patrimoine, 12% dans les transferts et dons et 15% dans les autres revenus. Quant aux riches (D10, 10% de la population), ils accaparent 32% du revenu total du ménage, 33% du revenu total d'activités, 43% du revenu de patrimoine, 40% des transferts et dons et 26% des autres revenus. Comme en 2014, la répartition du revenu national en 2017 est assez inégalitaire au Mali. Ainsi, les 10% les plus pauvres de la population gagnent 1% du revenu total contre 29% de richesse aux 10% les plus riches. De même, la moitié inférieure de la population gagne 23% du revenu national tandis que la moitié supérieure gagne 77%.

Mesurée par différents indicateurs, l'inégalité est assez importante au Mali avec un coefficient de Gini de 0.58 (supérieur à 0.5 qui est

généralement la limite supérieure obtenue dans la littérature empirique), un indice Theil de 0.37, encore plus élevé s'il s'agit du revenu de patrimoine. La forte inégalité constatée est plus à l'intérieur des stratifications sociales ou spatiales qu'entre elles. Ainsi, l'inégalité entre classes de revenu est à 85% à l'intérieur des classes et à seulement 15% entre classes. Il y aurait ainsi plus d'inégalité entre individus qu'entre groupes plus ou moins homogènes d'individus, sans doute le signe que la société est moins polarisée ou à tout le moins dispersée entre plusieurs groupes sociaux.

**Tableau 3. Indices d'entropie et d'Atkinson-Kolm-Sen**

	Revenu total du ménage	Revenu total d'activité	Revenu de patrimoine	Revenu total de transferts et dons	Autres revenus
Shannon	0.33	0.33	0.56	0.53	0.26
Theil	0.37	0.38	0.72	0.45	0.28
AKS	0.31	0.31	0.51	0.36	0.24

Source: ONEF (2015)

Si l'on se réfère au seuil de pauvreté de 2017 fixé à 178'343 fcfa par personne et par an, l'on évalue à 43.1% le taux de travailleurs pauvres au Mali, à raison de 18.1% en milieu urbain et 50.6% en milieu rural. Le taux de bas salaire ou proportion de personnes en emploi dont la rémunération horaire est inférieure aux deux tiers de la rémunération horaire médiane sur la population totale en emploi, était de 24.5% en 2017, à raison de 15.9% pour les hommes et de 35.2% pour les femmes. Il est donc plus à visage féminin que masculin, tout comme il est plus rural qu'urbain (27.5% en milieu rural contre 14.5% en milieu urbain avec 10.3% à Bamako et 18.9% dans les autres communes urbaines).

Par sexe, il faut dire que les femmes représentent, en 2017, 44.6% des personnes en emploi au Mali, ce qui fait bien moins que leur poids dans la population totale du pays ou même dans la population en âge de travailler. Dans l'emploi non agricole, près du quart des personnes en emploi sont des salariés, à raison de 36.3% pour les hommes et seulement 10.9% pour les femmes, soit trois fois moins que les hommes. Le pourcentage de femmes salariées dans l'emploi non agricole est encore plus bas chez les femmes n'ayant pas été à l'école,

3.5% ainsi que dans les 7 premiers déciles de revenu, moins de 6% quel que soit le décile de ces 7 premiers. Il faut bien noter qu'il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes pour les niveaux d'éducation secondaire et supérieur, 76.6% respectivement 89.9% contre 75.2% et 86.5%. En clair, l'éducation des femmes les prédispose davantage à l'emploi salarié, bien plus que tout autre facteur favorisant le salariat et bien plus que les hommes.

En moyenne, l'écart de rémunération horaire hommes-femmes est de 159 fcfa correspondant au montant que les femmes gagnent en moins par rapport aux hommes toute catégorie socioprofessionnelle confondue<sup>4</sup>. L'écart est beaucoup plus important chez les cadres supérieurs, 388 fcfa et les employeurs, 194 fcfa. Il reste élevé même dans les autres catégories comme celles des indépendants, 179 fcfa, des employés ou ouvriers, 168 fcfa, des cadres moyens, 157 fcfa et des manœuvres, 152 fcfa. Il tombe à seulement 22 fcfa par heure pour la rémunération des apprentis jusqu'à -8 fcfa pour celle des aide-familiaux, catégorie pour laquelle les femmes gagnent 8 fcfa de l'heure de plus que les hommes

S'agissant de la mobilité sociale, sa table, au regard de la catégorie socioprofessionnelle, permet d'établir, sur les données d'enquête emploi 2014, la mobilité totale à 48% avec 38% de mobilité structurelle et 10% de mobilité nette, ce qui traduit une mobilité beaucoup plus liée à l'évolution du marché du travail qu'à autre chose, la mobilité s'effectuant certainement plus entre catégories proches. Appliqué au statut salarial des actifs, le taux de mobilité sociale est à dominance ascendante, quelle que soit la classe d'âge, si l'on admet que la progression sociale va d'indépendant agricole à salarié public en passant par indépendant non agricole puis salarié privé. La fluidité sociale reste relativement faible, autour du quart de la population active, peut être qu'elle a pu être plus élevée aux périodes antérieures aux réformes structurelles entreprises au début des années 1980 ayant entraîné un recul de l'emploi public formel au profit de l'emploi privé et de l'auto-emploi.

---

<sup>4</sup> La rémunération horaire moyenne des hommes était estimée à 307 fcfa, soit 1457 fcfa les cadres supérieurs, 856 fcfa les cadres moyens, 428 les employeurs, 416 fcfa les employés/ouvriers, 325 fcfa les indépendants, 297 fcfa les manœuvres, 113 fcfa les apprentis et 94 fcfa les aides familiaux.

## 7. Conséquences et réponses politiques

Le contexte général, dans la plupart des pays, est marqué par la hausse apparente des inégalités ces dernières années, voire dernières décennies avec un relatif déclin des classes moyennes. Cela se traduit par un écart de plus en plus marqué dans les conditions de vie entre la majorité de la population et un groupe restreint de riches à la vie luxueuse voire ostentatoire comme dans les pays pauvres, ou entre urbains et ruraux si ce n'est aussi entre hommes et femmes. Dans tous les cas, la différenciation des revenus n'aura été aussi marquée, moins les revenus du travail que les autres revenus et donc le revenu total des ménages. Elle sape quelque peu un certain nombre de préjugés en faveur des inégalités, jadis associées à une certaine efficacité économique parce que favorables à l'épargne et à l'investissement ainsi qu'à l'innovation et donc au progrès technique et organisationnel, toute chose favorable à la croissance économique et au développement. Au stade actuel de forte accumulation de capital, un tel chemin de progrès social ne semble nullement pertinent ni opportun. L'égalité semble plus conforme à l'idéal démocratique que l'inégalité même si celle-ci ne peut être entièrement éradiquée.

Les inégalités conjuguées à la pauvreté engendrent (UNDP, 2012) l'exclusion sociale de ceux qui en sont victimes. Au plan global, cela peut engendrer des conflits, des troubles sociaux et de l'instabilité politique. S'agissant de la mobilité sociale, le statut social acquis dépendrait du niveau d'éducation mais pas seulement puisque l'origine sociale des individus protègerait dans une certaine mesure des risques de mobilité descendante les individus à statut social élevé (Forquin, J-C, Boudon, R., 1975). N'empêche, l'éducation a toujours un effet positif, constituant ainsi "un investissement rentable pour tous et tout au long de l'échelle des revenus" (Noël, A., 2011). Aussi, une réduction de l'inégalité des chances devant l'éducation est-elle de nature à augmenter la mobilité sociale et à réduire l'inégalité des chances sociales.

Les impacts négatifs des inégalités battent en brèche l'idée selon laquelle la fortune des plus riches bénéficierait en dernier ressort à toute la société en même temps qu'elle récompenserait le mérite voire le génie des plus nantis de la société. Les inégalités constitueraient ainsi un frein à la réduction de la pauvreté en ce sens donc qu'elles

sapent la lutte contre la pauvreté. Elles plomberaient en outre l'économie tout en faisant monter la colère des populations contre le système politique en place (Oxfam, 2019). Une augmentation des inégalités est de nature à accroître la pauvreté que même la croissance du revenu moyen ou de la dépense moyenne ne peut enrayer en dépit de son rôle de réduction de la pauvreté. Du reste, la croissance peut faire creuser les inégalités (Eyraud, L., 2002) tout au moins dans les premiers stades du développement économique des pays, marqués par la prédominance du secteur agricole à faible productivité, selon la courbe d'inégalités de Kuznets (1955). Il existerait également une corrélation entre la maturité démocratique, mesurée par le pourcentage d'individus qui estiment que leur voix compte et les inégalités d'un pays. Pire, ce serait l'inégalité qui induit les questions de frontières et d'appartenances ethniques prononcées plutôt que l'inverse (Cogneau, D., 2007). Plus loin, les conflits naîtraient des inégalités et surtout de leur augmentation dans le temps, surtout en l'absence de mécanismes ou politiques de lutte contre lesdites inégalités ou favorables à l'émergence et à la promotion d'une importante classe moyenne susceptible de suppléer l'insuffisance de la demande intérieure et des exportations.

D'un autre côté, les inégalités et la polarisation se nourrissent l'une de l'autre, les deux phénomènes étant bien que distincts, complémentaires, d'autant plus que par construction même la polarisation traduit un élargissement des inégalités intergroupes et probablement de l'ensemble des inégalités. Toujours par construction, les indicateurs de polarisation découlent de l'indice d'inégalité de Gini, ou, sous certaines conditions se comportent comme des indicateurs d'inégalités (Damien, É, Antoine, P., 2002). Des liens encore plus nets sont établis par Lefranc, J. (2013), en ce sens que (i) la polarisation augmente si l'inégalité au sein des sous-groupes se réduit en même temps que l'inégalité entre les groupes s'accroît, (ii) si une distance économique croissante éloigne deux groupes distincts progressivement, l'inégalité et la polarisation vont croître en même temps, (iii) des égalisations locales du revenu, à deux ou plusieurs niveaux de la distribution, peuvent faire baisser l'inégalité mais accroître la polarisation.

Les politiques de lutte contre les inégalités sont relativement nombreuses, pas forcément efficaces du reste. Il est plus ou moins

admis que la réduction des inégalités, non pas par un ajustement vers le bas mais bien vers le haut, serait moins une question de moyens qu'une question de choix politique. Au plan politique justement, la lutte visera (Eyraud, L., 2002) à favoriser l'insertion économique (accès au marché et possibilité d'entreprendre), politique (la représentativité) et sociale (promotion de la mobilité sociale et lutte contre l'exclusion) des catégories défavorisées, d'une part et à protéger les populations fragiles, vulnérables et exposées au risque, d'autre part. Dans cette lutte, deux approches sont privilégiées, celle welfariste et celle par les opportunités. La première voudra garantir à tous, un certain nombre de réalisations préférées telles que le revenu minimum, la seconde s'appuie au contraire sur l'égalité des chances.

Pour la plupart des sociologues (Hansen-Love, L., 2014), la lutte contre les inégalités est relativement vaine dès lors qu'elle masquerait plutôt "le clivage des classes, seul responsable des inégalités majeures qui doivent être comprises comme étant structurelles et non pas particulières, diversifiées et aléatoires". Plus grave, elle ne serait "qu'une vaste entreprise d'enfumage destinée à perpétuer le système d'oppression auquel souscrivent cyniquement ou inconsciemment les penseurs libéraux". N'empêche, il est impératif que des réformes soient proposées et conduites pour ne serait-ce qu'atténuer les inégalités, telles que les réformes fiscales et de bonnes politiques de transferts publics vers les démunis et les laissés-pour-compte. Il sera fait en sorte que le revenu disponible ou revenu après impôts et transferts des couches vulnérables et pauvres soit amélioré. Cette redistribution induira un écart d'inégalité entre le revenu initial ou revenu de marché et le revenu disponible. Un tel écart d'inégalité, mesuré par le coefficient de Gini, est de 22% au Canada pour 27% au Québec (Lamoureux, J., 2010). Ce qui constitue une correction non négligeable des inégalités issues de la répartition primaire des revenus.

Parmi les politiques possibles de réduction des inégalités, OCDE (2012) préconise, entre autres, l'amélioration des incitations au développement de l'emploi formel, le financement d'importantes dépenses sociales, les transferts en espèce conditionnels en faveur de ceux qui en ont le plus besoin, la diffusion des bénéfices de l'éducation, davantage d'aide sociale aux plus nécessiteux, l'amélioration des procédures de collecte de l'impôt et le renforcement du degré d'exécution volontaire de leurs obligations par les

contribuables. Toutes les politiques portent non seulement sur les revenus mais aussi sur les actifs, les infrastructures, les services, le crédit, le foncier ainsi que les règles du jeu économique (Lévy, M., Brouillet, A-S., 2003). Pour lutter à la fois contre les inégalités de revenu et de patrimoine à l'échelle mondiale, il faudrait (i) des changements de politique fiscale au niveau national et mondial, (ii) une révision des politiques éducatives, de la gouvernance des entreprises et des politiques salariales et (iii) de la transparence des données (Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G., 2018b). Dans le contexte actuel, de telles réformes doivent intégrer des modèles de croissance à la fois moins inégalitaires ou plus inclusifs et soucieux de l'environnement. Au Mali, le fort niveau d'inégalité de revenu inciterait à intégrer sa réduction dans les politiques de croissance et de réduction de la pauvreté, aussi bien par de bonnes politiques fiscales (surtout celles en faveur du travail) que par des mesures de promotion de l'emploi et surtout de l'emploi salarié.

Les dimensions de toute politique de réduction des inégalités comprennent les dépenses sociales (santé, éducation et protection sociale), la politique fiscale et le marché du travail. Les premières doivent représenter un certain pourcentage minimum des dépenses budgétaires pour qu'elles aient une incidence sur les indicateurs d'inégalités comme le coefficient de Gini. La politique fiscale est censée être progressive le long du revenu sans trop de dépenses fiscales surtout en faveur des entreprises (nationales comme étrangères) ni exonérations ou exemptions pour les plus fortunés. L'impôt progressif sur le revenu des ménages et sur les sociétés a l'avantage d'être plus redistributif, beaucoup plus que l'impôt forfaitaire qui pénalise les plus démunis sans entraîner de redistribution sociale. La dimension marché du travail traite du droit au travail et à un salaire minimum surtout en faveur des personnes les plus vulnérables et les plus pauvres, les femmes et les jeunes ainsi que les personnes handicapées.

De même, pour resserrer l'écart entre riches et pauvres, un certain nombre de mesures peuvent être recommandées (Miridzhanian, A., 2019), entre autres, le financement public des services publics universels d'éducation, de santé et de protection sociale, la promotion de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire, l'adoption de

programmes de protection sociale universelle, un système fiscal progressif et davantage axé sur le revenu et non sur la consommation qui pèse proportionnellement plus sur les pauvres que sur les riches qui peuvent plutôt épargner, le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale, la garantie à tous d'un salaire minimum avec protection des droits des travailleurs dont celui de grève et de syndicalisation. De même, il peut être instauré un impôt progressif sur le capital (Hansen-Love, L., 2014) allant de 0.1% à 10% selon les fortunes, à l'échelle mondiale pour exclure toute possibilité d'évasion fiscale. Dans tous les cas, il s'avère que la lutte contre les inégalités serait plus porteuse que celle contre la pauvreté, la réduction des inégalités entraînant plus de baisse de pauvreté que la croissance économique. Agueniou, S. (2009) trouve qu'une réduction de 1% des inégalités entraîne une baisse de 5.9% de la pauvreté tandis qu'un taux de croissance de 1% ferait reculer la pauvreté de seulement 2.9%.

Les dimensions des dépenses sociales, de la fiscalité et du marché du travail sont utilisées par Oxfam (2018) dans l'évaluation de l'Engagement des Etats à la réduction des inégalités (ERI). Ainsi, en 2018, le Mali se classait 128<sup>ème</sup> sur 157 pays, avec pour rangs respectifs, 105 pour les dépenses, 101 pour la politique fiscale et 145 pour le droit du travail et le salaire. Cela équivaut, à l'échelle des 41 pays subsahariens évalués, aux rangs respectifs de 28, 16, 27 et 34. Les résultats d'évaluation sont assez souvent à l'antipode des déclarations péremptoires des Etats sur la lutte contre les inégalités et des grands groupes sur la responsabilité sociale des entreprises, des discours sur l'égalité des chances alors que les droits des travailleurs sont réduits et davantage de profits sont reversés aux dirigeants d'entreprises (Maurin, L., Schmidt, N., 2016). A contrario, il faut imposer les riches et soulager les pauvres, pour réduire les inégalités. Ce sont des outils de redistribution directe des salaires et profits par les entreprises et de redistribution par les impôts et transferts. Plus en détail, les moyens de lutte contre les inégalités intègrent (i) à court terme, les politiques redistributives du capital vers le travail, les subventions et la baisse des charges sociales sur les salaires des moins qualifiés, et (ii) à long terme, la promotion des compétences et la diffusion des acquis sociaux (Eyraud, L., 2002). Aussi, ces politiques de long terme devraient-elles intégrer la démocratisation de l'accès à la formation, une meilleure représentation des travailleurs dans les organes de direction des entreprises et de bien meilleurs salaires

minimums (Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G., 2018).

Qu'elles soient de court ou de long terme, les politiques de réduction des inégalités, détaillées dans Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G. (2018b) comprennent:

- l'impôt progressif surtout pour "lutter contre la croissance des inégalités de revenus et de patrimoines au sommet de la hiérarchie", sachant que "la progressivité des taux a pour double effet de réduire l'inégalité après impôts, mais aussi avant impôts, car elle décourage les hauts revenus de s'approprier une part toujours plus importante de la croissance en négociant des rémunérations excessives et en concentrant les patrimoines", mais l'évasion fiscale est un obstacle majeur à l'utilisation de la fiscalité comme instrument de lutte contre les inégalités
- la création d'un registre mondial des titres financiers permettant d'identifier les détenteurs, ce qui porte en même temps "un coup sévère à l'évasion fiscale, au blanchiment d'argent et à la montée des inégalités", à l'instar des registres de propriété foncière et immobilière
- l'amélioration de l'égalité d'accès à l'éducation et à des emplois bien rémunérés, à travers notamment des réformes des systèmes de financement et d'admission, une meilleure représentation des travailleurs dans les organes de direction des entreprises et des salaires minimums corrects
- l'investissement des Etats dans l'avenir i.e. dans l'éducation, la santé et la protection de l'environnement, mais d'autant plus difficile à réaliser que "les Etats des pays riches se sont appauvris et lourdement endettés"
- des mesures d'allègement de la dette publique ou l'inflation.

Compte tenu du poids important du revenu d'activités dans le revenu des ménages au Mali, la stimulation de la création d'emplois est une bonne politique d'amélioration du bien-être des populations et donc pas seulement une politique de lutte contre le chômage. Elle peut être utilement accompagnée d'une politique de redistribution du revenu de sorte à faire bénéficier davantage les pauvres des transferts et donc surtout ceux publics. En effet, il devrait être possible "de financer sous forme de transfert fiscal ou de baisse d'impôts la même distribution pour chaque travailleur que dans le cas de l'augmentation de salaire,

sans augmenter le prix du travail payé par les entreprises et donc sans déclencher cette substitution capital/travail néfaste pour le travail" (Piketty, 2015).

## Conclusions

Les inégalités demeurent partout et dans tout, inégalités de chances, entre générations, entre hommes et femmes, entre pays, entre ménages, dans le revenu et dans le patrimoine. Elles semblent avoir progressé ces dernières décennies y compris dans les pays pauvres comme le Mali. Il existe pourtant de bonnes politiques et de bons moyens de réduction pourvu que la volonté politique y soit. Ce sont les ODD (en particulier ODD10<sup>5</sup> de réduction des inégalités entre pays et en leur sein), l'Agenda 2063 de l'UA, et bien d'autres recommandations d'économistes, de sociologues, de philosophes, etc. dont la progressivité de l'impôt, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, l'autonomisation des femmes, de bonnes politiques budgétaires de dépenses sociales (éducation, santé et protection sociale).

Pour davantage analyser les inégalités, il faut que soient mises à la disposition des chercheurs des données statistiques pour leur permettre de quantifier et de mieux décrire les inégalités dans leurs multiples dimensions. Les politiques publiques doivent à cet effet investir dans cette production de données, dans la production et la formation continue de ceux en charge du traitement de données en particulier dans les pays en développement. Les questions spécifiques au genre, à la région et aux groupes sociaux divers doivent être prises en compte.

---

<sup>5</sup> Les 10 cibles de l'ODD10, (1) évolution plus rapide des revenus des 40% les plus pauvres que le revenu moyen national, (2) autonomisation et intégration de toutes les personnes indépendamment de leur âge, sexe, handicap, race, appartenance ethnique, religion, statut économique ou autre, (3) égalité des chances, (4) politiques publiques ciblées au service de l'égalité sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, (5) réglementation de la finance, (6) gouvernance internationale de sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, (7) facilitation de la migration et de la mobilité ordonnée, régulière et responsable, (8) traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce, (9) aide publique au développement y compris les IDE, (10) baisse au-dessous de 3% des coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et élimination des couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%

La lutte contre les inégalités va de pair avec l'égal accès à l'information, une meilleure répartition du revenu et des ressources productives, le plein emploi et un accès à la justice pour tous. Il serait plus difficile d'y parvenir que d'atteindre des objectifs de croissance économique.

## Références bibliographiques

**Touhami Abdelkhalek, Fouzia Ejjanou (2012)**, Inégalité et polarisation des dépenses des ménages au Maroc – Evolution et état actuel, Economic Research Forum, Working Paper 696, juillet

**Salah Agueniou (2009)**, 80% des ménages au Maroc ont un revenu inférieur à 6'650 DH par mois, La vie économique, 6 juillet

**Facundo Alvaredo, Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman (2018)**, Rapport sur les inégalités mondiales 2018, Editions du Seuil, avril

**Facundo Alvaredo, Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman (2018)**, Rapport sur les inégalités mondiales 2018, Synthèse

**Alain Beitone, Estelle Hemdane (2016)**, Lutter contre les discriminations ? Certes ! Et contre les inégalités ?, 8 novembre

**Belgian Federal Government (2013)**, Composition du revenu disponible des ménages

**BIT (2005)**, Pauvreté, inégalité et marché du travail dans l'Union des Comores – Eléments d'analyse fondés sur l'enquête intégrale auprès des ménages de 2004

**Laurence Caramel (2019)**, La lutte contre la pauvreté, un défi d'abord africain, 23 août

**Clément Carbonnier (2016)**, A propos de Anthony B. Atkinson, Inégalités (Inequality, What can be done), 28 mars

**Dénis Cogneau (2007)**, L'Afrique des inégalités – Où conduit l'histoire, Ed. Rue d'Ulm/Presse de l'Ecole normale supérieure

**Échevin Damien, Parent Antoine (2002)**, Les indicateurs de polarisation et leur application à la France, in Économie & prévision, n°155, 2002-4. pp. 13-30

**Anda David (2019)**, Réduire les inégalités – Propositions d'agenda pour la coopération internationale, Document d'orientation, AFD Policy Paper août 2019 | n°1

**DFI, Oxfam (2018)**, Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2018 – Classement mondial des Etats selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres

**Mbaye Diene (2009)**, La polarisation et les inégalités De revenus au Sénégal, Série de documents de recherche CRES 2009 / 13

**Luc Eyraud (2002)**, Mondialisation et inégalités – Contribution au séminaire du G-20, Sydney, 27-28 mai

**Jean-Claude Forquin, Raymond Boudon (1975)**, L'inégalité des chances – La mobilité sociale dans les sociétés industrielles. Revue française de pédagogie, volume 32, 1975. pp. 74-78

**Jacques Freyssinet (2018)**, Inégalités, pauvreté, exclusion sociale – L'impact de la crise et des réformes, Royaume-Uni, Chronique Internationale de l'IRES 2018/1 N° 161 | pp.14-24

**Yves Flückiger, Ramses Abul Naga (2005)**: Evaluation de différentes mesures de l'inégalité, Observatoire universitaire de l'emploi, Laboratoire d'économie appliquée, OFS

**Olivier Galland, Yannick Lemel, Alexandra Frénod (2013)**, Comment expliquer la perception des inégalités en France ? FMSH-WP-2013-52, GeWoP-5, octobre 2013

**Samuel Gontier (2019)**, Oxfam s'est trompé, les inégalités sont un bienfait pour l'humanité, Télérama 23 janvier

**Stéphane Gozé (2015)**, La coordination par le marché – Les revenus des ménages, ISTG\_E\_T2\_C07\_C, 25 mai

**GREAT (2015)**, Inégalités et distribution de revenu au Mali, septembre

**Charlotte Guénard, Jean-Luc Dubois (1999)**, Inégalités, croissance et pauvreté en Afrique sub-saharienne, mai

**Laurence Hansen-Love (2014)**, Les inégalités, de Marx à Thomas Piketty

**INSEE (2012)**, Fiches thématiques – Revenus, Les revenus et le patrimoine des ménages

**Josée Lamoureux (2010)**, La lutte contre les inégalités : un choix politique, Revue Vie économique, Volume 1, numéro 4

**Jérôme Lefranc (2013)**, Polarisation et déclin de la classe moyenne : le cas de la Russie, halshs-00775929, 14 janvier

**Marc Lévy, Anne-Sophie Brouillet (2003)**, Lutte contre la pauvreté et les inégalités – Ce qu'en pensent les intellectuels africains, Afrique contemporaine, 2003/4 n° 208 | pp.7-12

**Louis Maurin, Nina Schmidt (2016)**, Quelle politique pour réduire les inégalités?, 7 juin

**Anahit Miridzhanian (2019)**, En Afrique de l'Ouest, les gouvernements appelés à plus d'efforts pour réduire les inégalités, Oxfam, 10 juillet

**Julie Alice Morasse (2005)**, Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, Québec, Institut de la statistique du Québec et Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale

**Alain Noël (2011)**, Combattre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, Rapport de la conférence internationale sur les Statistiques sociales, la pauvreté et l'exclusion sociale, 28 novembre

**Obsrevatoire des inégalités (2018)**, les inégalités expliquées aux jeunes

**OCDE (2012)**, Gros plan sur les inégalités dans les économies émergentes – Pourquoi les écarts de revenus se creusent

**OIT (2003)**, Statistiques des revenus et des dépenses des ménages – Rapport 2, 17ème Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 24 novembre – 3 décembre

**ONEF (2017)**, Enquête nationale sur l'emploi auprès des ménages (ENEM 2016) – Rapport principal, octobre

**ONEF (2018)**, Enquête nationale sur l'emploi auprès des ménages (ENEM 2017) – Rapport principal, novembre

**Séverin Aimé Blanchar Ouadika (2009)**, Pauvreté et marché du travail en milieu urbain, Enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM 2005), janvier

**Oxfam (2019)**, Cinq faits choquants sur les inégalités extrêmes: aidez-nous à redistribuer les cartes

**Luc Peillon (2019)**, Le rapport Oxfam sur la répartition mondiale des richesses est-il faux, comme le dit un article de La Tribune ?, Libération du 30 janvier 2019

**Thomas Piketty (2013)**, Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle, Editions du Seuil, septembre, Collection Les livres du nouveau monde

**Thomas Piketty (2015)**, L'économie des inégalités, La découverte, Collection Repères, février

**Thomas Piketty (2019)**, Capital et idéologie, Editions du Seuil, Collection Les livres du nouveau monde, septembre

**Alain Renaut, Jean-Cassien Billier (2015)**, Pour une approche philosophique globale des inégalités, Socio 4|2015, pp.241-264

**République de Tunisie (2012)**, Principaux indicateurs du développement social en Tunisie, novembre

**Pascal Riché (2013)**, Les inégalités nuisent à tous, y compris aux plus aisés,

**Delphine Roy (2011)**, La contribution du travail domestique au bien-être matériel des ménages – Une quantification à partir de l'enquête emploi du temps, Document de travail INSEE n° F1104, mars

**Royaume du Maroc (2002)**, Répartition des niveaux de vie au Maroc, Direction de la statistique

**Jean-Pierre Testenoire (2011)**, Le revenu des ménages et son utilisation – Consommation et épargne, Cerpeg, mai

**UNDP (2012)**, L'intensité des inégalités et la pauvreté sont des facteurs de conflits en Afrique subsaharienne

**University of Oxford (2014)**, La moitié de tous les pauvres sont "démunis", selon une nouvelle étude – Communiqué de presse, 13 juin

**Michael C. Wolfson, Brian Murphy (1998)**, Une nouvelle perspective des tendances de l'inégalité des revenus au Canada et aux États-Unis, Statistique Canada n°124, juillet